



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Budget annexe
Mission ministérielle

Publications officielles
et information administrative



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2024** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature de dépense (titre et catégorie). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2024 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Publications officielles et information administrative	7
Présentation stratégique de la mission	8
Présentation budgétaire	16
Évaluation des recettes d'activité	17
Récapitulation des crédits et des emplois	20
PROGRAMME 623 : Édition et diffusion	23
Présentation stratégique du projet annuel de performances	24
Objectifs et indicateurs de performance	27
1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données	27
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	32
Justification au premier euro	34
<i>Éléments transversaux au programme</i>	34
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	35
<i>Justification par action</i>	40
01 – Accès au droit et diffusion légale	40
02 – Information administrative et vie publique	44
PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines	49
Présentation stratégique du projet annuel de performances	50
Objectifs et indicateurs de performance	52
1 – Optimiser les fonctions soutien	52
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	54
Justification au premier euro	56
<i>Éléments transversaux au programme</i>	56
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	62
<i>Justification par action</i>	64
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	64
02 – Promotion et distribution des publications	67
03 – Dépenses de personnel	68
04 – Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	68

MISSION
**Publications officielles
et information administrative**

Présentation stratégique de la mission

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

La trajectoire 2024-2026 s'inscrit dans le cadre d'une actualisation de la programmation quinquennale arbitrée lors des travaux de préparation au PLF pour 2023. Cette trajectoire, en nette baisse (-6,3 M€ en crédits de paiement entre 2024 et 2026 ; -7,3 M€ par rapport à la LFI pour 2023), repose sur un plan d'économie volontariste construit par la DILA afin de contribuer aux objectifs de réduction des dépenses de l'État et de retour progressif à l'équilibre des comptes publics, conformément aux engagements du Président de la République. Les dotations du budget annexe, malgré une nette baisse (147,5 M€ en 2024 HCAS Pensions contre 148,6 M€ en 2023), financent néanmoins les besoins supplémentaires en crédits de personnel liés, d'une part, aux mesures gouvernementales de revalorisation de la rémunération des agents publics et, d'autre part, à la progression structurelle des dépenses notamment celles des caisses de pensions des salariés de droit privé et en dépit de la poursuite de la réduction des effectifs (-15 ETP prévus en 2024, -25 ETP jusqu'en 2026). Elles contribuent également au financement des principaux chantiers d'amélioration continue des services numériques proposés par la DILA à travers les différents sites internet qu'elle opère ainsi qu'à la maintenance des outils de production. Elles couvrent enfin les coûts d'entretien et les travaux de modernisation de son site principal de plus de 20 000 m² situé rue Desaix. En s'appuyant sur son schéma directeur immobilier, la DILA s'est en effet engagée dans un programme de travaux lourds garantissant notamment la mise aux normes incendie, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation de l'occupation des espaces ou encore l'amélioration de la qualité de vie des agents.

Pour 2024, le projet de budget de la DILA diminue de plus 1 M€ HCAS par rapport à la LFI pour 2023. Il permet toutefois à la DILA de maintenir sa capacité d'investissement (15,5 M€), les efforts étant concentrés sur le fonctionnement (-1,9 M€ par rapport à 2023). Ce budget vise notamment à financer les grands chantiers du plan stratégique « DILA 2024 » qui entre ainsi dans sa dernière année d'exécution. Des travaux débiteront au deuxième semestre 2023 pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique.

Depuis 2021, le secrétariat général du Gouvernement et la DILA sont engagés dans un vaste programme de modernisation de la chaîne de production des normes françaises (lois, décrets, arrêtés...), de leur rédaction au sein des ministères jusqu'à leur publication au Journal Officiel. Ce programme combine rénovation des outils existants, création de nouvelles applications, évolution des métiers et simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...). Ce programme, nommé NOPN pour « nouveaux outils de production normative », embarque l'intégralité des applications régaliennes. Compte tenu de l'avancée des projets applicatifs, organisationnels et juridiques, le montant global est révisé à 15 M€ pour

faire face à des besoins supplémentaires qui n'avaient pas été identifiés initialement ainsi qu'à l'augmentation du coût des prestations.

La DILA poursuit la modernisation de sa mission de renseignement administratif multicanal afin d'améliorer de manière continue la qualité du service rendu. Les évolutions du site service-public.fr (SP) - une nouvelle version ayant été déployée en 2022 - et du site entreprendre.service-public.fr - créé en 2022 - sont programmées. Dans un souci de développer des services en ligne pour les usagers, de nouvelles démarches seront proposées. L'activité de renseignement par messagerie sur le site SP sera refondue afin d'améliorer la relation usagers. Le niveau 1 (traitement des messages appelant des réponses simples), externalisé, sera étendu afin de permettre aux agents de la DILA qui interviennent en niveau 2, de se consacrer aux questions les plus complexes.

La mission d'édition et d'ouverture au débat public qui consiste à éclairer les citoyens sur les enjeux des grandes politiques publiques évolue. Conformément aux orientations du plan stratégique, la complémentarité entre les contenus du site vie-publique.fr et les ouvrages édités sous la marque « La Documentation française » se développe.

L'imprimerie poursuit sa mutation et s'adapte à un environnement soumis à de fortes contraintes. L'augmentation des prix des matières premières, et plus particulièrement du papier, a incité à optimiser certaines productions. Enfin, conformément au plan stratégique, la rotative a été arrêtée fin 2022. Cette dernière a été vendue en 2023 à une société marocaine pour imprimer des ouvrages scolaires.

Dans le domaine de la transparence économique et financière, principal vecteur de recettes du budget annexe, les activités sont en forte mutation. Les modalités de publication des annonces au bulletin des annonces civiles et commerciales (BODACC) doivent évoluer avec la mise en œuvre de la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) qui prévoit le déploiement d'un guichet unique électronique des formalités des entreprises (GUE) par l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI). La publication des annonces des marchés publics fait l'objet d'une refonte avec le développement de la plateforme d'intégration des avis de marchés publics (PIAMP) en remplacement de l'application BOAMPWeb.

Les recettes du budget annexe sont programmées à hauteur de 167,3 M€ en 2024, stables par rapport à 2023 (167,2 M€, légère hausse anticipée sur les ventes de publications et abonnements). La trajectoire évolue peu, elle atteint 167,4 M€ en 2026 avec un pic en 2025 à 169,2 M€. La DILA anticipe en effet une hausse modérée sur 2025 des recettes publiées au BOAMP (+1,8 M€) en raison des effets régulièrement constatés du cycle électoral sur les investissements des collectivités locales. Les recettes du BODACC sont maintenues à 91 M€ par an sur les trois années. Après la baisse attendue des recettes d'édition liée à la fin de la délégation de service public signée avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIGPC), une reprise progressive des recettes est attendue (+0,1 M€ par an). Les recettes issues des travaux d'impression restent stables (1,9 M€ par an).

Compte tenu de ces éléments, le BAPOIA présente un solde budgétaire positif en augmentation constante sur toute la trajectoire. En 2024, l'excédent prévisionnel est de 15,7 M€. Il atteint 22,1 M€ en 2026.

Les objectifs et indicateurs de performance de la mission n'ont pas évolué par rapport au PLF pour 2023.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Le plan stratégique DILA 2024 place l'utilisateur au cœur des priorités de la DILA. Les objectifs fixés visent à fournir des produits et services de haute qualité, fréquemment utilisés par l'utilisateur, agiles et évolutifs pour répondre aux mieux à ses besoins nouveaux, et à conquérir de nouveaux publics y compris ceux les plus éloignés de l'administration. C'est dans ce cadre que les travaux de modernisation et d'enrichissement de [service-public.fr](https://www.service-public.fr), [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) et [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr), qui figurent parmi les sites internet les plus consultés de l'État, vont être poursuivis, en se basant notamment sur les retours des usagers afin de continuer à proposer les services les plus adaptés à tous et de maintenir le haut niveau de satisfaction relevé.

Un observatoire des publics a été lancé en mars 2022 pour développer l'écoute des usagers de l'ensemble des produits de la DILA dont ses sites internet, en renforçant la connaissance de leur profil et de leurs attentes. Il contribue à donner une vision globale des publics de la DILA et permet de diffuser les bonnes pratiques et expériences au sein des équipes de la DILA.

Dans le cadre de la relation aux usagers, les services de la DILA répondent aux usagers par mail, courrier, téléphone et réseaux sociaux dans de nombreux domaines comme le renseignement administratif aux particuliers et aux entreprises, les réponses relatives au site Légifrance dans ses aspects techniques ou sur les fonds juridiques, les réponses relatives aux annonces économiques et aux demandes de renseignement administratif.

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	500,2	577,8	560	630	660	700
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	Sans objet	30	30	38	42	47
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	86,3	79	87	85	85	86

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'application « At Internet ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée par un prestataire externe ou par la DILA.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de « marquage » « At Internet ». Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée du 21.11.2022 au 03.01.2023 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. La taille de l'échantillon des internautes qui ont répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

La cible 2023 actualisée des visites du site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) est de 600 millions et celles du site [entreprendre.service-public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr) est de 35 millions. La cible 2023 du taux de satisfaction est de 82 %.

JUSTIFICATION DES CIBLES

[Service-public.fr](https://www.service-public.fr), le site officiel de l'administration française, vise à faciliter l'accès à l'information administrative et aux démarches en ligne des citoyens, entreprises et associations. Après avoir connu un record historique de visites en 2020 en lien avec la crise sanitaire, puis avoir franchi le seuil des 500 millions de visites en 2021, le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr), dynamisé par l'élection présidentielle et les élections législatives, a poursuivi sa progression en 2022 avec 577,8 millions de visites (+15,5 % par rapport à 2021).

Le site continue d'évoluer à la hausse en 2023 mais désormais dans une moindre mesure avec une progression plus proche des 4 % (tendance à fin juin). Les perspectives pour 2023, 2024 et 2025 tiennent compte de cette

évolution même si des actions vont être menées pour diversifier les sources de trafic et mieux faire connaître la marque pour créer des habitudes de navigation plus fortes.

L'activité d'assistance à l'utilisateur a représenté en 2022 plus de 200 000 réponses par mail et plus de 210 000 réponses par téléphone. Pour la messagerie, c'est une tendance à la hausse, qui vient représenter une part toujours plus importante du travail des agents. La relation usager a été mise en avant comme un axe central du Comité interministériel de la Transformation publique (CITP) du 9 mai 2023 notamment en ce qui concerne la relation téléphonique.

Le 18 juillet 2022, une refonte du site service-public.fr intégrant le système de design de l'État et co-construite avec des usagers a été mise en production. Elle est basée sur les parcours de vie des usagers. L'enjeu de ce changement a été d'offrir à l'ensemble des usagers une plus grande facilité de navigation grâce à des repères communs avec l'ensemble des sites internet de l'État. Le système de design de l'État contribue également à la bonne accessibilité des sites internet pour les personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle version du site a apporté des évolutions au service de la simplicité. La présentation de la page d'accueil au-delà de l'accès habituel par thématiques (famille ; travail ; papiers-citoyenneté ; logement ; etc.) met en avant des événements de vie (je déménage ; je recherche un emploi ; etc.) et les démarches les plus utilisées ainsi que les fiches d'informations pratiques les plus lues. Les services, modèles de lettres et simulateurs sont accessibles directement depuis les fiches pratiques, permettant une recherche simplifiée dans une logique d'efficacité et d'une meilleure facilité d'accès. De plus, les pages de service-public.fr sont disponibles en audio et également traduites automatiquement en anglais et ont vocation à l'être dans un second temps dans d'autres langues.

Les évolutions visent notamment à mieux répondre aux besoins des publics éloignés de l'administration ayant des difficultés avec la langue française, le langage administratif, le numérique, qui utilisent peu le site service-public.fr aujourd'hui.

Pour continuer à augmenter l'audience du site, les quatre axes identifiés ci-dessous demeurent les axes prioritaires de développement du site service-public.fr pour les trois années à venir :

1--une personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative : lancement de nouveaux simulateurs de calcul et de situation ; personnalisation des nouvelles fiches simplifiées, développement des moments de vie avec notamment les « comment faire si... » sur le modèle de « décès d'un proche », abonnement à la mise à jour des fiches ; optimisation du moteur de recherche ;

2--une attention toujours forte aux besoins des usagers : enquêtes de satisfaction régulières ; recueil des attentes nouvelles ; réalisation de tests utilisateurs des nouvelles fonctionnalités et services ; utilisation de l'observatoire des publics, ainsi que le développement pour le second semestre 2023 de panels ;

3--l'amélioration de la fiabilité et de la lisibilité des contenus diffusés : renforcement des partenariats avec les administrations et organismes sociaux ; formation des rédacteurs de contenus à la simplification du langage ; développement de formats audio visuels (vidéos, infographies ; tutoriels ; etc.) qui permettent un accès facilité pour des publics en difficulté avec l'écrit ; animation spécifique des réseaux sociaux pour toucher notamment un public plus jeune ; création de nouvelles vidéos sur la chaîne « YouTube » dédiée à service-public.fr et le lancement de deux nouveaux réseaux sociaux (linkedin et instagram) à l'été et à l'automne 2023 afin d'élargir le public via de nouveaux canaux de diffusion ; passage progressif des démarches en ligne réalisées par la DILA au système de design de l'État ;

4 – l'offre régulière de nouveaux services, tels que des parcours guidés, de nouveaux simulateurs de calcul, la mise en relation possible avec un agent du « 3939 Allô service public », de nouvelles démarches en ligne (service d'interrogation des fourrières, prise de rendez-vous dans les commissariats, etc.) et un meilleur accompagnement des usagers sur les démarches : travail sur l'accessibilité et les FAQ ; ajouts de blocs « qui peut m'aider » ;

personnalisation des messages automatiques en donnant des infos sur le service instructeur et les étapes suivantes ; information en temps réel sur les dysfonctionnements des démarches opérées par la DILA.

De plus, au-delà de la seule mesure du nombre de visites, un travail va être mené pour identifier des mesures d'impact qui viendront mesurer la réalisation par l'utilisateur des parcours prévus sur le site.

Par ailleurs, le service de renseignement administratif téléphonique basé à Metz (centre d'appel interministériels - CAI) est intégré dans le « parcours usager » de service-public.fr pour compléter ou donner une réponse plus personnalisée. Afin de nourrir le site de leur expérience et de leur connaissance des usagers avec lesquels ils communiquent quotidiennement, les agents du CAI interviennent également sur la production de contenus de service-public.fr. Ils assurent aussi la totalité des réponses aux mails reçus via la messagerie du site service-public.fr dans leurs domaines de compétence (travail, intérieur, justice, logement). Cette stratégie permet d'optimiser les compétences des agents du CAI, d'élargir l'offre de services à partir de service-public.fr et d'améliorer la qualité du renseignement administratif généraliste.

La nouvelle forme de mise en relation directe des usagers de service-public.fr vers le CAI avec un dispositif de mise en relation différée (également appelé *web call back*) est en place depuis 2021 sur certaines fiches ou démarches, en particulier sur la démarche d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU) et en complément du moment de vie « décès d'un proche », a vocation à être étendue pour représenter une part plus grande des échanges du CAI.

Le 8 février 2022, un nouveau site destiné aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises, entreprendre.service-public.fr, a été mis en service. Il constitue le site de référence pour l'information administrative et l'orientation des entreprises. Organisé autour des événements de la vie d'une entreprise, entreprendre.service-public.fr regroupe des ressources utiles, actualisées, personnalisées et gratuites ainsi que des outils (démarches en ligne ; simulateurs ; etc.) pour créer, conduire, développer, transmettre ou cesser une activité économique. Le site a été conçu avec le système de design de l'État. Une rubrique d'actualités dédiées aux entreprises a été ajoutée en juin 2022.

Le site a regroupé plus de 30 millions de visites en 2022, des échanges ont lieu avec BercyInfo pour mieux organiser l'information sur les deux sites et avec « Place des entreprises » pour optimiser le parcours usager permettant un rappel par un conseiller dans le courant 2023. Le site continuera à s'enrichir avec de nouveaux contenus (cotisations sociales et aides à la transition écologique), des parcours plus personnalisés qui permettront une augmentation des visites.

L'intégration progressive des différentes améliorations du site service-public.fr et la participation des usagers à la définition des nouvelles fonctionnalités devraient permettre d'augmenter le taux de satisfaction des visiteurs, même si la volonté de toucher un public plus éloigné du numérique et de l'administration peut se traduire paradoxalement par un taux de satisfaction moindre de personnes moins à l'aise dans la compréhension de l'information administrative ou l'utilisation du numérique. Par conséquent, les cibles de satisfaction sont révisées à la baisse par rapport aux cibles initiales en raison de l'augmentation de l'audience et de la diversification de nos publics.

En complément du baromètre de satisfaction annuel, un système de notation sur chaque fiche permet d'évaluer en continu la satisfaction des usagers sur la clarté de l'information administrative pour cibler au mieux les améliorations éditoriales.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	126,3	150,9	143	160	165	170
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	120 268	130 492	125 000	60 000	65 000	70 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « At Internet ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisé.

Commentaires : la cible 2023 actualisée est de 155 millions de visites et 130 000 de nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le site legifrance.gouv.fr a principalement trois vocations : il donne accès au droit (tel qu'il est publié au *Journal officiel* ainsi que sous sa forme consolidée), aux jurisprudences administrative, judiciaire et constitutionnelle et à des contenus éditoriaux touchant à la légistique.

Placé sous la responsabilité éditoriale de la Secrétaire générale du Gouvernement qui en est sa directrice de publication, le site legifrance.gouv.fr est exploité par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière en assure la production et la mise en ligne.

La tendance croissante des cibles de fréquentation repose sur les évolutions du site qui sont apportées en continu afin d'élargir progressivement l'audience et de faciliter l'accès au droit au plus grand nombre d'utilisateurs. En effet, depuis 2022 les évolutions suivantes ont été réalisées :

- Le développement de l'accessibilité numérique du site, qui a atteint en 2023 83,9 % de taux de conformité au RGAA ;
- L'accès aux données du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* qui couvre depuis juin 2023, toutes les publications depuis 1951 ;
- l'ajout du bouton « Aujourd'hui » pour permettre d'accéder en un clic à la version du texte / de l'article consultée à la date du jour ou l'accès simplifié au contenu des articles abrogés ;
- la fusion des conventions collectives ;
- l'amélioration de la navigation dans les codes avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités ;
- l'ajout du plan de classement des jurisprudences judiciaire et administrative facilite la consultation de la jurisprudence ;
- le positionnement à la bonne page sur les PDF des JO anciens numérisés.

Des tutoriels « cas d'usage » en vidéo ont également été diffusés sur la chaîne « Youtube » de Légifrance afin d'enrichir les outils pédagogiques de prise en main de l'utilisation du site à destination du plus grand nombre d'utilisateurs.

Il est prévu de créer des liens depuis Légifrance vers service-public d'ici la fin de l'année 2023, d'expérimenter en 2024 un compte utilisateur permettant notamment d'enregistrer des recherches ou de programmer des alertes et de faire évoluer la page d'accueil pour rendre les aides à l'utilisation du site plus visibles, et enfin d'introduire en 2025 le système de design de l'État.

Les travaux d'optimisation de Légifrance et la veille du bon maintien du référencement du site dans les moteurs de recherche devraient permettre de confirmer une croissance de l'audience.

Pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs, la consultation d'un panel d'utilisateurs et une enquête en ligne permettent d'évaluer le niveau de satisfaction des usagers et de définir les priorités sur les évolutions fonctionnelles du site.

A noter que la mise à disposition sur le site modernisé d'API de consultation des données a permis le développement de nouveaux services de consultation en substitution de celles faites auparavant directement sur Légifrance. Les cibles pluriannuelles des visites prennent en compte le développement de ces nouveaux modes de consultation par API, susceptibles d'avoir un impact négatif sur les visites directes du site internet.

Concernant le nombre d'abonnés au sommaire électronique, des campagnes de purge sont régulièrement menées pour s'assurer de ne conserver que les comptes actifs et il est prévu de mettre en place une expiration des comptes qui devrait conduire à une baisse des résultats de l'indicateur.

Par ailleurs, la création à terme de comptes utilisateurs personnalisés, qui offriront de nouvelles fonctionnalités pour encore mieux répondre aux attentes des utilisateurs, devrait permettre de franchir une nouvelle marche d'ici 2026. Certains usagers devront à terme substituer leur compte utilisateur à leur abonnement au sommaire du Journal officiel. Par conséquent, le volume des abonnés devrait proportionnellement décroître en fonction du volume de comptes utilisateurs activés.

Indicateur 1.3 : **Transparence du débat public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	25 022 811	30 762 566	34 000 000	35 000 000	39 000 000	41 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	558 342	629 158	680 000	700 000	750 000	780 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de marquage « At internet ».

Mode de calcul : il s'agit du total annuel.

Commentaires : La cible 2023 actualisée est de 32 millions de visites sur le site vie-publique.fr et de 660 000 visites pour le catalogue.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le site vie-publique.fr qui a fêté ses 20 ans en 2022, a pour missions d'informer et éclairer les citoyens sur les institutions et les politiques publiques. Son ambition est de toucher un public diversifié, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offre gratuitement des contenus déclinés dans de nombreux formats (textes, vidéos, podcasts...) avec différents niveaux d'expertise pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information sous la forme qui lui convient. En articulation avec les ouvrages et revues édités sous format papier des éditions de La Documentation française, le site vie-publique.fr fournit des contenus adaptés aux nouveaux modes de lectures numériques.

Depuis le lancement de sa version rénovée en novembre 2019, le site a vu son audience progresser de façon significative et régulière confirmant ainsi sa vocation citoyenne et son positionnement comme « repère » sur les sujets institutionnels.

L'année 2021 a vu l'audience du site progresser de +28 %, grâce notamment aux élections départementales et régionales, à l'actualité sur la crise sanitaire et à l'élection présidentielle de 2022 qui a été traitée dès septembre 2021. En 2022, l'audience a poursuivi sa progression (+23 %), portée notamment par l'élection présidentielle et les élections législatives. Ces évolutions ont été possibles grâce à un travail très important sur le référencement, récompensé par trois prix.

2023 étant une année sans élection directe, le nombre de visites marque un recul de 10 % à fin juin par rapport à la même période en 2022. Les sujets de l'actualité politique, notamment la réforme des retraites, ont certes permis de limiter cette baisse, mais les cibles d'audience nécessitent d'être revues à la baisse. En effet, l'année 2023 sera une année de stabilisation et de mise à niveau des outils techniques du site.

La DILA reste mobilisée pour le développement du site notamment en matière d'améliorations fonctionnelles. En mars 2023, le site est passé au système de design de l'État. A cette occasion, le nouveau format des fiches vie-publique a été mis en production. L'amélioration du paramétrage du moteur de recherche et la restructuration de la page d'accueil seront réalisées sur la base d'une enquête qualitative menée au mois de septembre. Un glossaire expliquant les termes techniques sera également mis en œuvre et permettra à l'utilisateur, au survol d'un mot, d'en comprendre le sens.

Les élections européennes en 2024 et les nouvelles fonctionnalités proposées aux usagers devraient permettre de maintenir une progression régulière de l'audience du site en 2024 et 2025. Conformément au plan stratégique 2024 de la DILA, une attention particulière sera apportée aux intérêts et attentes des usagers.

En 2026, l'audience du site devrait être portée, en début d'année, par les élections municipales, puis, après l'été, par la préparation de l'élection présidentielle.

Afin de maintenir une bonne audience, dans la continuité des actions de promotion réalisées en 2022, l'équipe marketing anime la page d'accueil de la rubrique « publications » à un rythme hebdomadaire. Le référencement naturel des ouvrages est toujours soutenu par la création de pages thématiques avec des sélections d'ouvrages, complété par une campagne annuelle de référencement payant de manière à améliorer la présence des ouvrages de la marque La Documentation française sur Google.

De plus, pour générer du trafic ciblé et affiné vers les pages publications, plusieurs opérations de webmarketing sont planifiées entre mai et novembre dont 4 blocs promotionnels dans la newsletter d'Acteurs publics ainsi que des posts sponsorisés sur les réseaux sociaux.

L'offre éditoriale sera renforcée avec une programmation conçue pour nos publics cibles (citoyens, étudiants, jeunes publics, etc...).

La promotion croisée La Documentation française / Vie publique avec l'intégration dans des mailings, emailings et catalogues de QR codes renvoyant vers les pages produit du site et la mise en avant de contenus de vie-publique sur le même thème dans les documents, est reconduite.

Cependant, la fréquentation des pages consacrées aux publications de la marque La Documentation française est corrélée à celle du site ; c'est pourquoi les cibles de fréquentation sont également revues à la baisse.

Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement prévus)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	66,27	Annonces	163,90
dont personnels en activité	62,21	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	66,30
dont pensions	4,06	Bulletin des annonces légales et obligatoires	6,60
Dépenses de fonctionnement (T3)	69,90	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	91,00
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	
Dépenses d'investissement (T5)	15,45	Recettes hors annonces	3,40
Dépenses d'intervention (T6)		Vente de publications et abonnements	1,00
Dépenses d'opérations financières (T7)		Prestations et travaux d'édition	1,90
		Autres activités	0,50
		Produit de cession d'actif	
Total des dépenses (A)	151,63	Total des recettes (B)	167,30
		Solde budgétaire 2024 reporté au PLF (B-A)	+15,67
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
Total des emplois (C)		Total des ressources (D)	
		Solde financier (B+D-A-C)	+15,67
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2023 (E)	
		Flux résultant du financement en 2024 (F=D-C)	
		Plafond de dette autorisé au 31/12/2024 (G=E+F)	
Trésorerie prévue au 31/12/2024 (H)	821,96	Dette nette au 31/12/2024 (G-H)	

Évaluation des recettes d'activité

Recettes	2023	2024	Écart 2024 / 2023	2025	2026
Annonces	163 900 000	163 900 000		165 700 000	163 900 000
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	66 300 000	66 300 000		68 100 000	66 300 000
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 000 000	6 600 000	+10,00 %	6 600 000	6 600 000
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	91 000 000	91 000 000		91 000 000	91 000 000
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	600 000		-100,00 %		
Recettes hors annonces	3 300 000	3 400 000	+3,03 %	3 500 000	3 500 000
Vente de publications et abonnements	900 000	1 000 000	+11,11 %	1 100 000	1 100 000
Prestations et travaux d'édition	1 900 000	1 900 000		1 900 000	1 900 000
Autres activités	500 000	500 000		500 000	500 000
Produit de cession d'actif					
Total des recettes d'activité	167 200 000	167 300 000	+0,06 %	169 200 000	167 400 000

PRÉVISIONS DE RECETTES BUDGÉTAIRES 2024

Libellé	Exécuté 2021	LFI 2022	Exécution 2022	LFI 2023	Prévisions ajustées 2023	PLF 2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Recettes d'annonces	198 292 846	159 800 000	189 362 579	163 900 000	163 900 000	163 900 000	165 700 000	163 900 000
Associations	134							
BOAMP	80 394 521	63 200 000	71 106 321	66 300 000	66 300 000	66 300 000	68 100 000	66 300 000
BALO	7 024 439	6 000 000	7 327 043	6 000 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000
BODACC	110 138 301	90 000 000	110 604 184	91 000 000	91 000 000	91 000 000	91 000 000	91 000 000
JOLD	735 451	600 000	325 031	600 000	0	0	0	0
Recettes hors annonces	5 833 519	4 200 000	4 300 607	3 300 000	3 300 000	3 400 000	3 500 000	3 500 000
Ventes de publications et abonnements	1 603 663	1 500 000	1 498 329	900 000	900 000	1 000 000	1 100 000	1 100 000
Prestations et travaux d'impression	2 866 919	2 200 000	1 994 267	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
Autres activités	1 362 938	500 000	808 011	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total des recettes	204 126 365	164 000 000	193 663 186	167 200 000	167 200 000	167 300 000	169 200 000	167 400 000

Les recettes budgétaires du budget annexe « des publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) se composent :

- d'une part, des recettes d'annonces légales liées aux missions de la DILA d'accès au droit et de transparence économique et financière relatives à la vie des entreprises ;
- et d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

Au 31 juillet 2023, le montant total des recettes encaissées du BAPOIA s'établit à hauteur de 102 M€ et présente une baisse de 6 % (soit - 6,8 M€) par rapport au niveau observé au 31 juillet 2022 (108,8 M€). Cette baisse est principalement liée aux difficultés rencontrées pour la publication des annonces légales au BODACC depuis le 1^{er} janvier 2023 par le Guichet unique des formalités d'entreprises (GUFE), qui a vocation à devenir l'interlocuteur unique et obligatoire, aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE), de toutes les entreprises qui souhaitent accomplir des formalités juridiques légales.

Les recettes d'annonces légales

Les recettes issues des annonces légales, qui représentent près de 98 % du montant total des recettes encaissées du BAPOIA, sont constituées de l'ensemble des redevances perçues pour la publication des annonces au :

- Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

Au 31 juillet 2023, le montant encaissé au titre des recettes d'annonces s'établit à 99,5 M€ et marque un recul de 7 % (-7,3 M€) par rapport à l'an dernier à la même période. La prévision d'exécution inscrite en LFI pour 2023 très prudente devrait cependant être réalisée.

Le niveau des encaissements liés aux publications des annonces légales au BODACC est marqué par les difficultés rencontrées au démarrage du GUFÉ dans le cadre de la loi PACTE . Cette situation induit un retard significatif des encaissements (-6,8 M€ au 31 juillet 2023 par rapport au 31 juillet 2022, soit une baisse de 11 %). Une procédure de secours a été mise en place par l'arrêté du 28 décembre 2022, modifié par l'arrêté du 27 juin 2023, pris pour l'application de l'article R. 123-15 du code de commerce jusqu'au 31 décembre 2023. En raison des incertitudes qui pèsent sur le volume d'annonces et le recouvrement les années suivantes, la trajectoire des recettes du BODACC pour 2024 à 2026 est maintenue à hauteur de 91 M€.

Le montant des recettes issues des avis publiés au BOAMP s'élève à 42,6 M€ au 31 juillet 2023. Il est stable par rapport à l'an passé à la même période et reste conforme à la prévision inscrite en LFI. Les communes et leurs établissements publics représentent la part la plus importante (plus de 50 % en 2022) des avis publiés. Leur nombre est en progression de 1 % au 31 juillet 2023 (44 378 contre 43 875 au 31 juillet 2022). La prévision 2024 des recettes de 66,3 M€ repose sur l'hypothèse d'un volume d'avis publiés de 140 000 contre 145 909 au 31 décembre 2022, soit une quasi-stabilité dans la mesure où le comportement des annonceurs est actuellement malaisé à anticiper (inflation, contexte international...). Cette prévision est ensuite portée à 68,1 M€ l'année suivante afin de tenir compte des effets régulièrement constatés du cycle électoral, se traduisant par un accroissement des investissements des communes, en fin de mandat. En 2026, la prévision est ramenée à 66,3 M€.

La publicité préalable au Journal officiel des demandes de changement de nom n'est plus obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2022 en application de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation qui a mis en place une procédure de changement de nom simplifiée. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2023, cette gratuité a été étendue, par un arrêté du 6 décembre 2022, à la publication au Journal officiel de l'annonce préalable de changement de nom pour motif légitime par décret. La prévision de recettes de 0,6 M€ inscrite en LFI 2023 est donc ramenée à 0 sur toute la période.

La prévision d'évolution du montant des recettes d'annonces légales publiées au BALO a été portée, pour 2023, à 6,6 M€ et est maintenue pour les années suivantes afin de tenir compte de la bonne exécution constatée depuis 2019 des encaissements annuels.

Avec un montant global s'élevant à hauteur de 163,9 M€, la prévision des recettes d'annonces inscrite au PLF 2024 est stable par rapport à la prévision établie en LFI 2023. Elle demeure toutefois très prudente et tient compte de la difficulté à anticiper l'évolution des encaissements du BODACC et du niveau de l'inflation qui reste relativement élevé malgré le ralentissement constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et fait peser de nombreuses incertitudes sur le comportement des annonceurs publics.

Les recettes hors annonces

Les recettes hors annonces sont principalement constituées par l'encaissement :

- des recettes éditoriales, à savoir les ventes de publications sous la marque « La Documentation française » ou comptes de tiers et les abonnements ;
- des travaux, études et prestations de services qui portent principalement sur les travaux de l'imprimerie réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels ;
- et des autres prestations de services pour compte de tiers.

Au 31 juillet 2023, le montant des recettes hors annonces s'établit à 2,4 M€, enregistrant une hausse de 26 % (+0,5 M€) par rapport au 31 juillet 2022 et retrouve ainsi un niveau proche de celui d'avant-crise de 2019 (2,3 M€ au 31 juillet 2019). Avec un taux d'exécution de 73 % à fin juillet, la prévision initiale inscrite en loi de finances (1,8 M€) devrait être réalisée.

La progression des recettes hors annonces s'explique par :

- le dynamisme des ventes de publications et des abonnements qui génère des encaissements s'élevant à 0,8 M€, en hausse de 21 % (+0,1 M€) par rapport à l'année dernière à la même période ;
- la bonne tenue des prestations d'impression, en hausse de 8 % par rapport à l'an passé (+0,1 M€) avec 1,2 M€ à fin juillet. Près de la moitié des encaissements portent sur les prestations réalisées au profit de la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICoD) du ministère des armées (0,6 M€ à fin juillet 2023) ;
- les autres activités qui ont généré 0,3 M€ d'encaissements dont 0,15 M€ de recettes en capital liées à la vente aux enchères de la rotative par l'intermédiaire de la direction de l'immobilier de l'État, qui s'est tenue le 7 avril 2023.

Les recettes hors annonces sont estimées à 3,4 M€ en 2024. Cette évaluation est stable par rapport à la prévision inscrite en LFI 2023 et tient compte de l'évolution de l'activité de l'imprimerie, d'une part, avec l'arrêt de la rotative depuis fin 2022 et d'autre part avec les actions mises en œuvre dans le cadre du plan stratégique DILA 2024 qui favorisent notamment une hausse du chiffre d'affaires issus des travaux d'édition et d'imprimerie (augmentation des tarifs, développement de nouveaux partenariats...).

En conclusion, le niveau prévisionnel des recettes budgétaires retenu pour 2024 s'élève à 167,3 M€, stable par rapport à la prévision établie en 2023. En 2025, elle est réévaluée à 169,2 M€ (+1 %) sous l'effet de la hausse des encaissements au BOAMP liée au cycle électoral.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2023 ET 2024

Programme / Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024					
623 – Édition et diffusion	45 873 717 47 882 590	+4,38 %		46 891 320 44 171 044	-5,80 %	
01 – Accès au droit et diffusion légale	29 879 441 32 771 367	+9,68 %		30 612 835 29 727 516	-2,89 %	
02 – Information administrative et vie publique	15 994 276 15 111 223	-5,52 %		16 278 485 14 443 528	-11,27 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	106 795 031 111 284 846	+4,20 %		105 705 031 107 458 446	+1,66 %	
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	10 679 556 15 012 909	+40,58 %		9 589 556 11 186 509	+16,65 %	
03 – Dépenses de personnel	65 315 475 66 271 937	+1,46 %		65 315 475 66 271 937	+1,46 %	
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	30 800 000 30 000 000	-2,60 %		30 800 000 30 000 000	-2,60 %	
Totaux	152 668 748 159 167 436	+4,26 %		152 596 351 151 629 490	-0,63 %	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026					
623 – Édition et diffusion	45 873 717 47 882 590 41 683 570 41 714 725	+4,38 % -12,95 % +0,07 %		46 891 320 44 171 044 42 442 104 40 977 992	-5,80 % -3,91 % -3,45 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	34 271 386 31 179 259 31 931 239 31 312 394	-9,02 % +2,41 % -1,94 %		33 641 356 32 197 044 31 651 066 31 457 061	-4,29 % -1,70 % -0,61 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	11 602 331 16 703 331 9 752 331 10 402 331	+43,97 % -41,61 % +6,67 %		13 249 964 11 974 000 10 791 038 9 520 931	-9,63 % -9,88 % -11,77 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	106 795 031 111 284 846 104 901 677 103 400 588	+4,20 % -5,74 % -1,43 %		105 705 031 107 458 446 108 136 677 104 320 588	+1,66 % +0,63 % -3,53 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	65 315 475 66 271 937 65 545 802 64 791 713	+1,46 % -1,10 % -1,15 %		65 315 475 66 271 937 65 545 802 64 791 713	+1,46 % -1,10 % -1,15 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	38 192 556 37 716 509 38 155 875 37 448 875	-1,25 % +1,16 % -1,85 %		38 192 556 37 706 509 38 035 875 37 448 875	-1,27 % +0,87 % -1,54 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	3 287 000 7 296 400 1 200 000 1 160 000	+121,98 % -83,55 % -3,33 %		2 197 000 3 480 000 4 555 000 2 080 000	+58,40 % +30,89 % -54,34 %	
Totaux	152 668 748 159 167 436 146 585 247 145 115 313	+4,26 % -7,91 % -1,00 %		152 596 351 151 629 490 150 578 781 145 298 580	-0,63 % -0,69 % -3,51 %	

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2023				PLF 2024					
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
623 – Édition et diffusion										
624 – Pilotage et ressources humaines	503				484					
Total	503				484					

Publications officielles et information administrative

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

PROGRAMME 623

Édition et diffusion

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, correspondant aux grandes missions de la DILA, scindées chacune en deux sous-actions :

- Accès au droit et diffusion légale :
 - diffusion légale ;
 - infrastructure et sécurité informatique.
- Information administrative et vie publique :
 - information administrative ;
 - édition publique, publications et imprimerie.

La trajectoire 2024-2026 du programme 623 évolue à la baisse de 3,2 M€ en CP passant de 44,2 M€ en CP en 2024 à 41 M€ en CP en 2026. Elle est également en diminution notable par rapport à la LFI pour 2023 dont les crédits avaient été votés à hauteur de 46,9 M€, soit une réduction de 5,9 M€ en CP sur la période 2023-2026. Cette évolution baissière témoigne des efforts de maîtrise des moyens alloués au fonctionnement des services. La programmation des crédits en titre 3 diminue en effet de 0,7 M€ sur la trajectoire 2024-2026, elle est inférieure de 2,1 M€ par rapport à la LFI pour 2023. La DILA maintient toutefois sa capacité d'investissement sur les années 2024 à 2026 à un niveau supérieur à 9 M€ par an.

Étroitement liée au plan stratégique, dont 2024 constitue la dernière année, cette trajectoire a pour objectif de donner les moyens à la DILA d'assurer la réussite de ses missions à savoir :

- garantir à tous l'accès au droit ;
- renseigner les citoyens sur leurs démarches administratives ;
- de contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière.

Lancé en 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la DILA, le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN) constitue le projet prioritaire de ce plan stratégique. Ce projet complexe combine une rénovation des outils existants et la création de nouvelles applications innovantes comprenant une solution d'aide à la consolidation par l'intelligence artificielle (THEIA). Ainsi l'application SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), déployée depuis plus de 15 ans et utilisée par l'ensemble des acteurs (ministères, Parlement, Conseil d'État), fait l'objet d'importantes évolutions pour devenir le cœur de la future chaîne applicative. L'éditeur légistique, EDILE, outil innovant qui doit simplifier la vie des rédacteurs en réduisant les opérations de pure forme pour leur permettre de se consacrer exclusivement au travail de fond est quant à lui en cours de développement et sera expérimenté auprès de quelques directions pilotes d'ici la fin de l'année 2023. Enfin, les bases de données juridiques (BDJ) qui alimentent notamment le site Légifrance posent, en raison de leur ancienneté, des problèmes de sécurité et d'évolution. Leur remplacement, inéluctable, bénéficiera à tous : aux usagers (citoyens, professionnels) comme aux utilisateurs des données (autres administrations, legal tech...).

Le coût de ce programme, est désormais estimé à 15 M€, soit 5 M€ d'AE nouvelles en 2024. La complexité et le caractère innovant de ce programme ainsi que de nouvelles montées de version techniques sur la période ont conduit à revoir son périmètre et son estimation financière.

La DILA continue également d'améliorer la qualité du service de renseignement administratif. Le site *service-public.fr* (SP) a fait l'objet d'une refonte majeure en juillet 2022 intégrant le système de design de l'État et sa fréquentation ne cesse d'augmenter (578 millions de visites en 2022). La DILA continue de proposer sur le site, en partenariat avec les administrations, de nouvelles démarches en ligne et à améliorer sa fluidité d'utilisation et sa sécurité.

Le site *entreprendre.service-public.fr*, site de référence d'information et d'orientation des entreprises mis en service en février 2022, évolue aussi en fonction des retours des usagers pour enrichir les contenus (cotisations sociales, aides à la transition écologique) et faciliter le parcours usagers.

En 2024, concernant le service de messagerie sur le site SP, une refonte des formulaires de contact sera proposée afin d'améliorer la qualité de la relation usagers. Cette refonte est en effet rendue nécessaire par l'augmentation des messages à traiter en raison de la hausse continue de la fréquentation du site. Le périmètre d'intervention du prestataire (niveau 1) est désormais étendu aux professionnels et à l'assistance technique des démarches en ligne opérées par la DILA. Les agents de la DILA pourront ainsi se consacrer aux questions les plus complexes (niveau 2) et offrir un meilleur support aux usagers sur les démarches en ligne. Le coût supplémentaire se chiffre à 0,2 M€ en 2024 et 0,3 M€ les années suivantes.

La DILA, très attachée à informer et éclairer les citoyens sur les enjeux des grandes politiques publiques, continue d'allouer des moyens financiers et humains importants à l'évolution du site « *vie-publique.fr* » (VP) et à sa mission d'éditeur public. Créé en 2002, le site VP a vu sa fréquentation fortement progresser depuis sa refonte en 2019. La complémentarité entre l'offre papier et numérique se développe. Cette stratégie embarque également le secteur de l'édition publique sous la marque *La Documentation française*. Une refonte de la base de données bibliographique « *Libris* » est prévue.

Le domaine de la transparence de la vie économique est également marqué par d'importantes évolutions. S'agissant de la publication des annonces au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), la mise en œuvre progressive par l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) du guichet unique électronique pour les formalités des entreprises (GUFÉ) se poursuit. La mise en service de ce portail, prévue au 1^{er} janvier 2023 par la loi PACTE, devrait être effective au deuxième semestre 2023. L'arrêté du 27 juin 2023 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2022 pris pour l'application de l'article R. 123-15 du code de commerce a mis en place une procédure de secours jusqu'au 31 décembre 2023. Le traitement des avis de marchés publics poursuit sa transformation avec le remplacement de l'application BOAMPWeb du site « *boamp.fr* » par la nouvelle application PIAMP (plateforme d'intégration des avis de marchés publics).

Concernant l'infrastructure informatique, la DILA applique la circulaire du 31 mai 2023 qui précise la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage de l'État initiée par la circulaire du 5 juillet 2021. Cette stratégie est intégrée au plan stratégique à travers l'actualisation fin 2022 du schéma directeur des systèmes d'information. Elle doit permettre d'améliorer la qualité des services numériques et renforce également leur résilience. Le site *vie-publique* a ainsi basculé vers ce type d'hébergement en mars 2023.

Enfin, conformément aux orientations du plan stratégique, la rotative a été vendue en 2023, contribuant à l'évolution des activités d'impression en fonction de celle de la demande des administrations publiques, qui réduisent la volumétrie de leurs impressions.

Soucieuse de réduire l'impact environnemental de ses activités de production, la DILA met en œuvre des actions concrètes. Administration fortement numérique, elle développe une réflexion sur l'écoconception qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en

France et travaille notamment à la formation de ses agents à l'écoconception, l'optimisation des parcours utilisateurs sur les sites internet et le développement de la lutte contre l'obsolescence programmée des matériels informatiques et d'impression.

Les objectifs et indicateurs de performance du programme 623 n'ont pas évolué par rapport au PLF pour 2023.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

Cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue à travers son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates et en s'employant à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

La version rénovée du site BOAMP.fr, mise en ligne en juillet 2022, tient compte du système de design de l'État, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour les personnes en situation de handicap ainsi que du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON (application gérant la validation des textes depuis les ministères jusqu'au SGG, au Conseil d'État et à la transmission au Parlement) à Légifrance, en passant par STILA (application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*).

En termes de continuité d'activité, des actions ont été engagées pour sécuriser et renforcer la robustesse et la résilience des centres informatiques hébergeant ces applications (remplacement du cœur de réseau, mise en place d'un dispositif de stockage étendu, sauvegarde immuable des données, etc.). Par ailleurs, après l'ouverture en 2019 d'une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* sur le site de « Ségur », la DILA s'est mise en capacité en 2020 de produire le *Journal officiel* entièrement à distance par des agents en télétravail. Depuis 2022, des exercices de production d'un *journal officiel* dans le scénario critique d'une défaillance complète de son système d'information sont régulièrement organisés. Ces travaux seront poursuivis pour rendre le plan de continuité d'activité du *Journal officiel* le plus modulaire possible.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site legifrance.gouv.fr. Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du JO du jour. Un site de secours permet de sécuriser la publication du *Journal officiel* et l'accès aux codes en cas d'incident majeur sur Légifrance.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'imprimerie de la DILA a connu une évolution majeure depuis 2016 à la suite de l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* en se tournant vers l'impression de livres et de revues pour des administrations mais également pour ses propres publications sous la marque *La Documentation française*. Elle offre une large gamme de produits grâce à un équipement étendu (machines feuilles, presses numériques), répondant aux différentes attentes de ses clients.

La stratégie est de poursuivre l'adaptation de l'activité d'imprimerie en cohérence avec les évolutions du marché tout en visant une meilleure productivité et des produits de qualité.

Concernant la réduction de l'impact environnemental, l'objectif de la DILA est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "Imprim'vert" et recycle ses déchets.

En complément, la DILA a réalisé en 2022 son bilan carbone. Différents postes ont été étudiés dont celui de la collecte et du traitement des déchets produits par l'activité de l'imprimerie.

A noter qu'avec l'arrêt de la rotative fin 2022, la gâche papier a diminué de façon conséquente car cette machine engendrait structurellement beaucoup de pertes de papier.

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	1 712 518	1 563 606	3 200 000	3 500 000	3 800 000	3 800 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	233 399	25 294	170 000	40 000	40 000	40 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

La cible actualisée 2023 du nombre de visites sur le site est de 3,5 millions et celle du nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr est de 35 000 à la suite de la campagne de toilettage des comptes existants menée en 2022.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Après une période de stabilisation du nombre de visites autour de 3 millions par an, la crise sanitaire et le recueil du consentement imposé par le RGPD ont eu un impact négatif sur la fréquentation du site en 2021 et sur le premier semestre 2022. En effet, l'obligation imposée par la CNIL de laisser à chaque utilisateur la possibilité de refuser ou d'accepter les cookies depuis le mois d'avril 2021 a eu un impact sur la comptabilisation des visites du site BOAMP.fr. Seuls les visiteurs ayant validé les cookies ont été recensés par l'outil de suivi des statistiques. Cependant, une nouvelle version du site a été mise en service le 5 juillet 2022, qui permet désormais de comptabiliser toutes les visites.

La modernisation du site BOAMP.fr a permis d'améliorer l'ergonomie et de faciliter la réutilisation des données économiques grâce aux interfaces de programmation applicative (API). De la simple recherche à l'analyse, les nouvelles fonctionnalités ont été pensées pour simplifier chaque utilisation, tout en assurant la protection des données des entreprises. Le site modernisé intègre de nouveaux critères de recherche pour accéder directement aux marchés de fournitures, services ou travaux. Des filtres offrent la possibilité d'affiner les recherches.

Ces évolutions ont plus largement été étendues aux autres sites économiques (bodacc.fr, journal-officiel.gouv.fr, info-financière.fr). Les objectifs poursuivis par ces travaux ont été :

- un changement du type d'hébergement avec passage sur le cloud, en lien avec la doctrine « cloud au centre » sur l'usage de l'informatique en nuage au sein de l'État ;
- un site construit sur la base d'API permettant un accès simplifié aux données ;
- une harmonisation de l'ergonomie des sites économiques proposés par la DILA ;
- la prise en compte du nouveau système de design de l'État ;
- la prise en compte des obligations d'accessibilité issues du RGAA 4 (objectif visé de 90 % de conformité) et des recommandations de la CNIL.

La nouvelle version du site boamp.fr, en réglant le problème de décompte des visites, permet de revenir à une fréquentation annuelle équivalente aux années précédentes (environ 3,2 millions de visites). À noter, qu'en complément de la fréquentation directe du site, il convient de prendre en compte l'usage accru des API mises à la disposition des utilisateurs, sans consultation directe sur le site BOAMP.fr, et qui n'impacte pas la mesure de la fréquentation du site.

La tendance croissante des consultations depuis la mise en service de la nouvelle version du site permet de rehausser les cibles jusqu'en 2025. Toutefois, ces évaluations pourraient être impactées par la mise en production en septembre 2023 du nouveau système de collecte des annonces de marchés publics (projet PIAMP : Plateforme d'Intégration des Avis de Marchés Publics), dans un contexte de réforme des formulaires européens (eForms). En effet, la nouvelle plateforme va remplacer l'application existante « BOAMPWEB » qui intègre les formulaires de saisie des avis. PIAMP proposera toujours d'accéder à une application gratuite de saisie des formulaires mais qui sera opérée par un tiers.

Par ailleurs, l'utilisation du site et de ses fonctionnalités continue de se faire sans promotion ni campagne de communication.

À l'occasion de la rénovation du site, une campagne de purge a été menée pour s'assurer que seuls les comptes réellement actifs restent ouverts. Il a ainsi été demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement et de réinitialiser le mot de passe de son compte, ce qui a conduit à une baisse conséquente en 2022 du nombre de comptes par rapport à 2021.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	15	12	10	9	9	8

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de rectificatifs imputables à la DILA reste à un niveau très bas grâce à un bon pilotage de l'équipe et à la poursuite d'améliorations informatiques.

L'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

A cet effet, depuis 2021, des travaux majeurs d'amélioration technique et de sécurisation sont réalisés sur l'outil de production « SOLON » (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et sont en cours jusqu'en 2023 sur « STILA » (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA.

Après la modernisation du site legifrance.gouv.fr destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, et après ces travaux applicatifs, la transformation numérique de la chaîne régalienne se poursuit dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce processus devrait améliorer encore à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*.

Ainsi l'éditeur légistique EDILE, futur outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, commencera à être expérimenté dès la fin de l'année 2023. Cet éditeur permettra de produire des textes structurés aidant ainsi à la réduction du nombre de rectificatifs.

Cet outil vise à faciliter et sécuriser la rédaction des normes françaises (loi, ordonnances, décret, arrêté). Il permettra aux utilisateurs de travailler directement sur les textes importés depuis Légifrance afin de visualiser immédiatement les résultats attendus et de générer automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formats de diffusion.

Toutefois, le déploiement de nouveaux outils nécessitera une période d'adaptation durant laquelle un risque d'erreur pourrait encore exister en lien avec la prise en main du nouveau système. L'efficacité de ce nouvel outil et son utilisation par les agents auront un effet positif sur la réduction du nombre d'erreurs à compter de 2025. Les performances du nouvel outil devraient être encore plus significatives pour la qualité des textes en 2026.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	9	5,7	5	4	3	3

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce notamment à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie a connu une baisse très significative passant de 311 tonnes en 2016 à 81 tonnes en 2021 et à 45,2 tonnes en 2022.

Depuis la fin de l'année 2021, la forte pression économique sur les hausses de prix des matières premières (les tarifs ont été multipliés par deux en une année) et les difficultés d'approvisionnement en quantité suffisante de papier, ont fortement influé sur les activités de l'imprimerie et ont eu un impact notable en termes de qualité et donc de gâche. Des difficultés ont été rencontrées pour trouver du papier couché brillant en quantité suffisante pour continuer l'ensemble des productions sur la rotative. Par conséquent, une partie de la production a dû être basculée sur les machines à feuilles. Les papiers à plat n'étaient pas n'ont plus disponibles en quantité suffisante sur le marché, tant au niveau qualité que du format.

Cette situation a contraint à devoir couper le papier reçu aux formats adaptés aux différentes productions, entraînant ainsi de la gâche supplémentaire inévitable. En dépit de ces écueils qui ont perduré sur 2022, la consommation de papier a été une préoccupation majeure et le taux de gâche en 2022 a baissé significativement (5,7 % contre 9 % en 2021) grâce aux actions d'amélioration des processus engagées ces dernières années.

Les cibles en diminution de 2023 à 2025 sont en lien avec la baisse de l'activité et l'arrêt de la rotative fin 2022, principale contributrice à la gâche. Ces performances seront également réalisées grâce au pilotage très fin des indicateurs et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Sur les prochaines années, une attention particulière sera apportée pour réduire encore le taux de gâche de l'impression des presses numériques. En effet, des contrôles sur les entrées et sorties de papier vont être mis en place. Une pesée des bobines de papier avant et après production sera effectuée afin d'affiner encore la mesure de la gâche.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation du papier, une filière de recyclage est en place et la DILA est labellisée « *Imprim'Vert* » pour le recyclage de ses déchets industriels et « *PEFC* » pour la traçabilité des fibres utilisées (recyclées ou vierges). Les fibres de papier sont ainsi recyclées entre cinq et huit fois.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		23 709 441 22 103 036	6 170 000 10 668 331	29 879 441 32 771 367	0 0
02 – Information administrative et vie publique		10 561 945 9 076 223	5 432 331 6 035 000	15 994 276 15 111 223	0 0
Totaux		34 271 386 31 179 259	11 602 331 16 703 331	45 873 717 47 882 590	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		23 125 952 22 907 516	7 486 883 6 820 000	30 612 835 29 727 516	0 0
02 – Information administrative et vie publique		10 515 404 9 289 528	5 763 081 5 154 000	16 278 485 14 443 528	0 0
Totaux		33 641 356 32 197 044	13 249 964 11 974 000	46 891 320 44 171 044	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
3 - Dépenses de fonctionnement	34 271 386 31 179 259 31 931 239 31 312 394		33 641 356 32 197 044 31 651 066 31 457 061	
5 - Dépenses d'investissement	11 602 331 16 703 331 9 752 331 10 402 331		13 249 964 11 974 000 10 791 038 9 520 931	
Totaux	45 873 717 47 882 590 41 683 570 41 714 725		46 891 320 44 171 044 42 442 104 40 977 992	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
3 – Dépenses de fonctionnement	34 271 386 31 179 259		33 641 356 32 197 044	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 271 386 31 179 259		33 641 356 32 197 044	
5 – Dépenses d'investissement	11 602 331 16 703 331		13 249 964 11 974 000	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 500 000 3 750 000		2 250 000 3 050 000	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 102 331 12 953 331		10 999 964 8 924 000	
Totaux	45 873 717 47 882 590		46 891 320 44 171 044	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	32 771 367	32 771 367	0	29 727 516	29 727 516
02 – Information administrative et vie publique	0	15 111 223	15 111 223	0	14 443 528	14 443 528
Total	0	47 882 590	47 882 590	0	44 171 044	44 171 044

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,07	0,38	2,19	1,72	4,06	3,62	4,00	3,60	4,00	6,00	15,32	15,32
Titre 2	0,40	0,40	0,90	0,90	1,08	1,08	1,09	1,09	5,73	5,73	9,21	9,21
Total	1,48	0,79	3,09	2,62	5,14	4,70	5,09	4,69	9,73	11,73	24,52	24,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	15,32	+48,46
Durée totale en mois	60	66	+10,00

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la **transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises**, en combinant la modernisation des outils,

l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **Faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **Améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **Rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique nommé « EDILE »** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative nommé « SOLON »** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de normes nommé « RUNE »** (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et code et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses sont menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistiques en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont été fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'évolution des applications existantes, le programme prévoit notamment d'ici 2026 :

- **L'expérimentation et le déploiement à compter de fin 2023 de l'éditeur légistique EDILE**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **L'utilisation dès janvier 2024 de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock ;
- **La construction d'un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **L'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme s'inscrit dans les dernières exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ et résultait de la MAREVA transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement, et des évolutions, de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile sans équivalent sur le plan européen) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourçage faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût réévalué intègre :

- 15,3 M€ **d'investissement (coûts directs)** répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,900 k€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En

conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficacité, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certaines tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou mêmes non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduites des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2026, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
15 647 738	0	52 967 093	48 239 583	17 830 134

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
17 830 134	11 515 841 0	5 600 000	714 293	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
47 882 590 0	32 655 203 0	6 816 039	6 800 000	1 611 348
Totaux	44 171 044	12 416 039	7 514 293	1 611 348

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
68,20 %	14,23 %	14,20 %	3,37 %

En 2023, 64 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements représentant 69 % des CP demandés et 31 % des CP demandés en 2024 serviront à couvrir des AE antérieures à 2024.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique.

Concernant les investissements, l'échéancier tient compte de l'évolution du projet relatif aux « Nouveaux outils de production normative » (NOPN). Un complément de 5 M€ est prévu en 2024 pour couvrir des besoins supplémentaires. L'échéancier de CP de ce projet s'étale jusque 2027 avec une prévision de paiements à hauteur de 3,6 M€ en 2024.

Justification par action

ACTION (68,4 %)

01 – Accès au droit et diffusion légale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	32 771 367	32 771 367	0
Crédits de paiement	0	29 727 516	29 727 516	0

L'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 supporte, depuis 2022, l'ensemble des crédits budgétaires dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

Pour l'exercice budgétaire 2024, le montant prévisionnel destiné au financement de cette action s'élève à 32 771 367 € en AE et 29 727 516 € en CP.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	22 103 036	22 907 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 103 036	22 907 516
Dépenses d'investissement	10 668 331	6 820 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 200 000	2 200 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 468 331	4 620 000
Total	32 771 367	29 727 516

Estimés à 14 961 210 € en AE et 13 273 597 € en CP, le montant global des crédits relevant de la **sous-action 1 « Diffusion légale »** recouvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 8 811 210 € en AE et 8 923 597 € en CP et d'investissement (titre 5) pour 6 150 000 € en AE et 4 350 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits relevant du titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1°) Production régaliennne et économique

Les crédits ventilés sur l'activité « production régaliennne et économique » sont programmés à hauteur de 3 547 976 € en AE et 3 660 363 € en CP.

Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support :

- du site internet Légifrance ;
- des bases de données juridiques ;

- des application SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires ;
- de la nouvelle application PIAMP (Plateforme d'intégration des avis de marchés publics) qui remplace l'application BoampWeb, back office de Boamp.fr, développée en 1999 et ne respectant donc plus les exigences de sécurité, d'accessibilité et d'exploitation.

2°) Annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur une convention signée entre la DILA et le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce (CNGCT) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les dépenses portent sur les reversements liés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées et sont prévues à hauteur de 3 550 000 € en AE et en CP. Cette dépense fait l'objet d'une mesure d'économie de 850 000 € par rapport à la LFI 2023 en raison de la mise en œuvre du guichet unique électronique des formalités des entreprises et de la renégociation de la convention avec le CNGTC ayant permis une baisse de tarif.

3°) Hébergement de l'information légale

Les dépenses d'hébergement du domaine de l'information légale – site « legifrance.gouv.fr » et applications concourant à la mission d'accès au droit - sont évaluées à 1 484 258 € en AE et en CP.

4°) Domaine échange diffusion légale

Le montant des dépenses liées aux travaux d'e-mailing est estimé à 110 000 € en AE et en CP.

5°) Supervision des sites

Les crédits en AE et CP nécessaires à la supervision des sites sont évalués à 118 976 €.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits afférents aux projets d'investissement rattachés à l'activité « investissement DILA » de la sous-action 1 « diffusion légale » s'élèvent à 6 150 000 € en AE et 4 350 00 € en CP. Ces investissements visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion normatifs et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA et couvrent les projets suivants :

- la poursuite des développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN) lancés en 2021, pour 5 000 000 € en AE et 3 100 000 € en CP. Ce projet structurant a pour ambition de redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne de l'acquisition des données (SOLON qui va devenir le cœur de chaîne applicative) jusqu'à leur diffusion sur le site Légifrance avec modèle de données totalement intégré. Son coût global est estimé à 15 M€ ;
- la poursuite des évolutions continues du site Légifrance dont les travaux programmés pour un montant de 600 000 € en AE et en CP visent à proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont notamment la poursuite des améliorations de SIGNALE pour une prévision de 150 000 € en AE et CP et la finalisation du projet de refonte de l'infrastructure STILA pour 100 000 € en CP ;
- les évolutions de l'application de dépôt d'annonces E-balo, de dépôt des comptes des associations, de dépôt des comptes de syndicats et de successions budgétées à hauteur de 250 000 € en AE et CP ;

- dans le domaine de la transparence économique et financière, des travaux d'évolution du BOAMP sont prévus pour 150 000 € en AE et CP. Après la refonte des sites économiques en 2022, dont le site internet boamp.fr, c'est un autre pan de la chaîne des marchés publics qui est en cours de modernisation avec le remplacement de l'application BoampWeb qui constitue le back office de Boamp.fr par une nouvelle application « PIAMP » pour Plateforme d'intégration des avis de marchés publics. Ces travaux doivent assurer la continuité de la diffusion des avis de marchés publics dans le contexte du passage à de nouveaux formulaires européens, prévue à ce stade en octobre 2023, et garantir le maintien des recettes de la DILA, le BOAMP avec 70,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022 représentant 36 % des recettes totales du budget annexe ;

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement de la DILA programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
NOPN	5 000 000 €	3 100 000 €
SIGNALE	150 000 €	150 000 €
Évolutions Légifrance 2020	600 000 €	600 000 €
Évolutions STILA 2020	0 €	100 000 €
Évolutions Anyware	250 000 €	250 000 €
Évolutions BOAMP Formulaire (PIAMP)	150 000 €	150 000 €
Sous-action 1 Diffusion légale	6 150 000 €	4 350 000 €

Les crédits alloués à la **sous-action 2 « infrastructure et sécurité informatiques »** sont programmés à hauteur de 17 810 157 € en AE et 16 453 919 € en CP et couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 13 291 826 € en AE et 13 983 919 € en CP ainsi que les dépenses d'investissement (titre 5) à hauteur de 4 518 331 € en AE et 2 470 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits de titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivante :

1°) Hébergement nu

Les crédits en AE et CP mobilisés à hauteur de 400 000 € pour l'hébergement nu visent à financer les dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux data centers de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour les services qui ne sont pas accessibles via Internet, notamment le SI de la chaîne régaliennne (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion.

2°) Hébergement exploitation

Une enveloppe s'élevant à 6 089 089 € en AE et 6 385 719 € en CP est prévue pour couvrir les dépenses d'hébergement exploitation.

3°) Transport de données

Les dépenses relatives aux services de transport de données, estimées à 340 000 € en AE et 568 021 € en CP portent pour l'essentiel sur la location ainsi que la maintenance des réseaux interministériels.

4°) Sécurité informatique

Les crédits dévolus aux coûts des services de sécurité informatique sont prévus à hauteur de 631 000 € en AE et CP.

5°) Postes de travail

Les crédits ventilés sur l'activité « postes de travail », estimés pour 2024 à 1 115 000 € en AE et en CP, portent notamment sur le coût du matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques).

6°) Solution d'impression

Les crédits budgétaires (30 000 € en AE et CP) inscrits sur l'activité « solution d'impression » permettent la couverture des frais de services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

7°) Télécommunications individuelles

Les crédits en AE et CP relatifs au financement des dépenses de télécommunications individuelles, à savoir les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle se chiffrent à 128 000 €.

8°) Services applicatifs

Les crédits affectés aux services applicatifs répartis par domaines (domaine RH, domaine finances, domaine pilotage et contrôle, domaine moyens généraux...) sont évalués à 1 010 737 € en AE et 1 051 512 € CP. Ils ont pour objet le financement notamment des coûts afférents au système d'information des ressources humaines (SIRH), à la tierce maintenance applicative (TMA), aux outils d'informatique décisionnelle, à la maintenance du progiciel de gestion intégré Oracle (outil de gestion des recettes) ainsi qu'à Coswin (outil de gestion des stocks).

9°) Études et audits

Les dépenses prévisionnelles dédiées aux études et audits s'élèvent en 2024 à 303 000 € en AE et 321 333 € en CP. Elles concernent notamment le financement des audits de la SDSI, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille, du support modeling...

10°) Application infra

Les dépenses d'application infra (90 000 € en AE et CP) concernent le renouvellement des licences.

11°) Activités diverses informatiques

Les crédits consacrés à ce poste de dépenses transverses lié à la sécurité des systèmes d'information s'élèvent à 1 785 000 € en AE et 1 768 334 € en CP. Ces crédits recouvrent les projets d'intégration dans le cadre de l'hébergement interne ou dans le Cloud.

12°) Sécurité opérationnelle

Les crédits alloués aux dépenses de sécurité opérationnelle s'élèvent à 1 370 000 € en AE et 1 495 000 € en CP. Ils visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et d'obligations qui en découlent ainsi qu'au respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui obligent à mettre en place des mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'informations et traitements des données à caractère personnel. Ces mesures se traduisent par une évolution à la hausse des besoins de prestations :

- d'expertise en matière de sécurité opérationnelle (prestations d'expertise en sécurité opérationnelle, certificats nécessaires à la sécurité opérationnelle) ;
- en acquisition d'infrastructures dédiées à renforcer la sécurité des SI (utilisation d'un service de supervision des alertes de sécurité -SOC- , pare-feu applicatifs) ;
- de développement de logiciels (achat de logiciels de sécurité, audits et tests).

Justification des crédits d'investissement

Les crédits destinés au financement des investissements positionnés sur la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques », sont programmés à hauteur de 4 518 331 € en AE et 2 470 000 € en CP et visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA. Ils se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

- les dépenses d'investissement infrastructure (2 200 000 € en AE et CP) qui comprennent notamment les crédits nécessaires à la poursuite du projet relatif à la plateforme d'intégration continue (PIC) sécurisée sur l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus, estimé à 1 000 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses d'investissement d'informatique de soutien pour 2 318 331 € en AE et 270 000 € en CP qui portent sur les évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object) et les projets innovants.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Sauvegarde	500 000 €	500 000 €
Renouvellement des switches de Desaix	50 000 €	50 000 €
Infrastructure de télétravail	50 000 €	50 000 €
Puissance de calcul Nogent-Rosny	450 000 €	450 000 €
PIC sécurisée	1 000 000 €	1 000 000 €
Refonte socle technique	150 000 €	150 000 €
Évolutions business Object 2020	150 000 €	150 000 €
Évolutions PGI Oracle	120 000 €	120 000 €
Projets innovants	2 048 331 €	0 €
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	4 518 331 €	2 470 000 €

ACTION (31,6 %)

02 – Information administrative et vie publique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 111 223	15 111 223	0
Crédits de paiement	0	14 443 528	14 443 528	0

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle porte également les dépenses liées aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public. En 2024, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 15 111 223 € en AE et 14 443 528 € en CP.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à l'information administrative, l'autre portant sur l'édition publique, les publications et l'imprimerie. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits sont justifiés par sous-action, titre et activité budgétaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	9 076 223	9 289 528
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 076 223	9 289 528
Dépenses d'investissement	6 035 000	5 154 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 550 000	850 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 485 000	4 304 000
Total	15 111 223	14 443 528

Estimés à 8 833 206 € en AE et 8 775 512 € en CP, les crédits relevant de la **sous-action 1 « information administrative »** couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 4 848 206 € en AE et 4 971 513 € en CP et les dépenses d'investissement pour 3 985 000 € en AE et 3 804 000 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis « service-public.fr ».

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Applications de l'administration numérique

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elle se chiffre en 2024 à hauteur de 2 280 000 € en AE et 2 416 656 € en CP.

2) Domaine échange de l'administration numérique

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis service-public.fr vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter sont estimés à 215 000 € en AE et 202 500 € en CP.

3) Hébergement de l'administration numérique

Les coûts d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif s'élèvent à 915 206 € en AE et 914 356 € en CP.

4) Renseignement administratif

Estimées au total à 1 238 000 € en AE et en CP, ces dépenses regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- la gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site « service-public.fr » et le traitement des courriels pour une prévision de 500 000 € en AE et en CP. Cette dépense augmente par rapport au PLF 2023 en raison de l'évolution du dispositif qui se justifie par le nombre croissant de messages à traiter, conséquence de la fréquentation en hausse du site. Dans le cadre du renouvellement du marché, le niveau 1 de réponse, externalisé, sera étendu aux messages de renseignement administratif pour les professionnels et aux messages relevant du support technique des démarches opérées par la DILA sur « service-public.fr ». Cet élargissement permettra une meilleure gestion de la relation usagers avec un plus grand nombre de questions traitées directement par le prestataire et la possibilité pour les agents de la DILA, qui assure le niveau 2 de réponse, de prendre en charge les messages les plus complexes.

- le service de renseignement par téléphone pour un coût de 243 200 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ;
- le traitement de l'information administrative pour 494 800 € en AE et en CP qui regroupe notamment la mise à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité.

5) Services mutualisés et activités diverses

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée, évolution de l'intranet de la DILA) ainsi que des travaux relatifs au nouvel intranet de la DILA. La prévision est de 200 000 € en AE et en CP pour 2024.

Justification des crédits d'investissement

Les dépenses de titre 5 inscrites sur la sous-action 1 « Information administrative » représentent un montant global de 3 985 000 € en AE et 3 804 000 € en CP. Elles portent notamment sur les projets informatiques d'amélioration des sites « service-public.fr » et « entreprendre.service-public.fr » pour 2 060 000 € en AE et en 2 090 000 € CP, les évolutions ou le développement de démarches en ligne pour 450 000 € en AE et 555 000 € en CP, les travaux de refonte et d'évolution du SIAN pour 1 255 000 € en AE et 914 000 en CP et les évolutions de l'annuaire sur « service-public.fr » pour 220 000 € en AE et en CP.

En 2024, le budget d'investissement du système de l'administration numérique (SIAN) va permettre de poursuivre le passage au système de design de l'État (DSFR) des démarches de la plateforme de services en ligne (PSL) et des services G6K tout en continuant à améliorer les taux de conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Des travaux d'amélioration des outils de back office (gestionnaire de transfert, socle PSL) sont également envisagés pour améliorer leur performance et leur maintenance. Enfin des premières actions liées au référentiel général d'écoconception des services numériques devraient être mises en œuvre.

L'ensemble de ces crédits permettra de développer de nouveaux services et fonctionnalités au bénéfice des usagers : amélioration des données d'annuaire qui servent de référence pour les usagers et les services, personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative, amélioration des démarches en ligne existantes notamment.

Le tableau ci-dessous présente les projets programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Évolutions des démarches existantes et nouvelles démarches en ligne 2024	450 000	555 000
SP itérations 2024	2 060 000	2 090 000
Annuaire SP	220 000	220 000
Refonte technique du SIAN	1 255 000	939 000
Sous-action 1 Information administrative	3 985 000	3 804 000

Les crédits de la **sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie »** s'élèvent à 6 278 017 € en AE et 5 668 016 € en CP et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 4 228 017 € en AE et 4 318 016 € en CP et les dépenses d'investissement à hauteur de 2 050 000 € en AE et 1 350 000 € en CP. Ils financent l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers, pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés par activités budgétaires :

1) Impressions

Le montant estimé des dépenses de l'imprimerie se chiffre à 2 947 257 € en AE et en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures s'élèvent à 1 807 257 € en AE et en CP comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... ;
- la maintenance des matériels de production pour 820 000 € en AE et en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour 100 000 € en AE et en CP ;
- les études de l'imprimerie pour 20 000 € en AE et CP.

2) Traitement de l'édition publique

Dotée de 290 000 € en AE et en CP, cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction.

3) Promotion et activités commerciales

760 000 € en AE et en CP sont dédiés aux prestations de diffusion d'ouvrages, gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 230 760 € en AE et 320 759 € en CP et comprennent principalement les dépenses informatiques et des études générales.

Justification des crédits d'investissement

Le montant global des crédits d'investissement imputés sur la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit à 2 050 000 € en AE et 1 350 000 € en CP. Ils concernent les investissements liés à l'évolution du site « vie-publique.fr ».

PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- Pilotage, modernisation et activités numériques
- Dépenses de personnel
- Convention État – SACIJO.

La trajectoire 2024-2026 en CP du programme évolue de 107,5 M€ à 104,3 M€ en 2026, soit une baisse de 3,2 M€. Cette évolution permet néanmoins de financer les mesures gouvernementales de revalorisation des salaires décidées en juin 2023 afin d'atténuer les effets d'une inflation persistante (1,8 M€ sur la période) ainsi que l'augmentation structurelle du financement des caisses de pensions des salariés de droit privé (+0,9 M€ entre 2024 et 2026).

Les crédits de personnel (titre 2) évoluent de 66,3 M€ en 2024 à 64,8 M€ en 2026, diminuant ainsi de 1,5 M€ dont 1,3 M€ de crédits hors CAS grâce à un schéma d'emplois vertueux et rigoureux (-15 ETP en 2024, -5 ETP en 2025 et -5 ETP en 2026). Cette évolution des crédits de personnel traduit les efforts de la DILA pour assurer la maîtrise de ses dépenses.

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016 ont nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^e siècle de la DILA. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés de droit privé des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. En 2024, seuls les salariés de droit privé de la DILA bénéficient d'un dispositif de départs anticipés dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité ». Mis en œuvre en 2016 pour les salariés nés avant 1964, il a été prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières jusqu'en 2024 (CAVA2) et concerne une centaine d'agents éligibles. Côté SACIJO, le dispositif lié à « la Mutualisation, la Mutation et la Modernisation » (3M) signé également en 2016, s'est achevé fin 2019 et n'a pas été prolongé. Un nouveau plan de départs est en cours de négociation à la SACIJO.

Ces dispositifs successifs de réduction d'emplois favorisent la maîtrise des effectifs et contribuent à générer des économies importantes sur les masses salariales de la DILA et de la SACIJO.

Enfin, conformément à la circulaire de la Première ministre en date du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement des apprentis dans la fonction publique pour les années 2023 à 2026, la DILA accroît son offre avec pour objectif d'atteindre le recrutement de 45 apprentis à la rentrée 2026 (28 en 2023). Cette mesure représente un coût supplémentaire de 0,7 M€ sur la trajectoire (dont 0,2 M€ de rémunération des apprentis en T2 et 0,5 M€ de financement des organismes d'apprentissage en T3).

S'agissant des crédits hors titre 2, la trajectoire révisée est marquée par le lancement d'importants travaux – 10,1 M€ de CP sur la période dont 4,6 M€ en 2025 - réalisés dans le cadre du schéma directeur immobilier élaboré en 2021 et mis en œuvre depuis 2022. Des travaux lourds seront engagés en 2024 pour rénover le dernier étage de la DILA qui abrite notamment les locaux sociaux et de restauration (env. 2000 m²) à hauteur de 5,4 M€. De plus, plusieurs actions concourant à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des consommations

d'énergies ont été initiées au second semestre 2022 et se poursuivront jusqu'en 2026. Ces travaux portent sur des opérations variées telles que le changement de menuiseries extérieures lors de phases de rénovation des locaux, le changement des appareils d'éclairage sur l'ensemble du site et leur gestion à travers le remplacement des anciens luminaires par des technologies LED ou l'optimisation de la gestion des points lumineux (régulation par détection de présence et de luminosité dans les circulations et les sanitaires). Pour terminer, la DILA s'est engagée en 2023 dans un programme de modernisation de ses installations, à hauteur de 1,2 M€, visant à établir un plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce projet permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de température, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations. L'ensemble de ces projets s'inscrit dans le cadre du décret dit « tertiaire » du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire et du décret dit « BACS » du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur. Ces actions relèvent également de préconisations issues du bilan carbone 2022.

La DILA poursuit son objectif de rationalisation des espaces et les investissements lourds programmés permettront de faire des économies sur les crédits de fonctionnement. En effet, ils permettront le rapatriement, dans les locaux de Desaix, d'un service hébergé au Centre de gouvernement situé avenue de Ségur pour lequel la DILA paie un loyer et des charges. La restitution des locaux devrait générer une économie de l'ordre de 0,6 M€ à partir de 2026.

Les dépenses de la SACIJO, principalement constituées de frais de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Leur financement est prévu à hauteur de 30 M€, en baisse de 0,8 M€, conséquence des plans de départs anticipés réalisés les années précédentes.

Le programme 624 fait l'objet, au présent projet annuel de performance, d'une évolution de son architecture budgétaire. En effet, l'action 2, inutilisée depuis 2015 à la suite d'une importante réorganisation de la DILA, est supprimée.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Conformément aux instructions de la circulaire n° 6392/SG du 8 février 2023 de la Première ministre ayant pour objet une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État, le sous-indicateur de l'indicateur transversal de l'efficacité de la gestion immobilière a été modifié. Le ratio SUN/poste de travail est supprimé et remplacé par le nouveau ratio normatif SUB/résident, exprimé en m².

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

Un des axes du plan stratégique 2024 de la DILA porte sur la recherche de l'excellence, l'efficacité et la résilience dans toutes ses activités. Cela implique notamment des fonctions de soutien performantes pour piloter l'activité, veiller au bon calibrage des moyens, accompagner les agents dans les transformations d'activités et de métiers, faire en sorte que l'immobilier soit fonctionnel et optimisé.

L'adaptation de son immobilier à l'évolution rapide de ses activités et la maîtrise des dépenses immobilières restent un enjeu important pour la DILA. En 2022 a été élaboré un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre l'immobilier en cohérence avec les objectifs du plan stratégique 2024. Les principaux axes de ce schéma directeur concernent l'augmentation des surfaces tertiaires au sein du site Desaix, l'adaptation des espaces de travail, le développement des espaces de travail collaboratif, l'amélioration du cadre de travail et la contribution à la responsabilité sociale et environnementale en réalisant des travaux d'accessibilité et en réduisant la consommation d'énergie.

La DILA poursuit le regroupement progressif de ses agents sur le site « Desaix » pour faciliter les interactions entre les services et restituer des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services de la Première ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

En 2019, la DILA a libéré 582 m² de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m² de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix » en 2020.

En 2021, la DILA a restitué 109 m² de locaux du site « Ségur » en rapatriant les équipes du support informatique aux utilisateurs sur le site « Desaix ».

En 2022, c'est le département des affaires financières qui a rejoint le site Desaix. 330 m² de bureaux ont été restitués grâce à cette relocalisation et une rationalisation de l'occupation des bureaux d'autres services encore présents sur le site de « Ségur » a été réalisée.

INDICATEUR transversal *

1.1 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Ratio SUB / résident	m ² SUB/poste	Non déterminé	17,76	17,65	17,5	17,5	17,25

Précisions méthodologiques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : répartition des locaux selon la nouvelle typologie de la DIE et le décompte des résidents selon les critères définis pour le calcul du ratio.

Commentaires : le nouveau ratio unique d'optimisation immobilière doit se situer autour de la cible pivot de 16 m²/résident sans excéder un plafond de 18 m²/résident (cf circulaire de la Première ministre du 8 février 2023). Le résultat 2022 est de 17,76 m² et la cible 2023 est de 17,65 m².

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif : réaliser des économies substantielles de loyer d'une part ; faciliter les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » d'autre part, tout en tenant compte des aménagements nécessaires au développement du télétravail et d'un mode de travail plus collaboratif.

Dans ce cadre, une étude d'implantation des services a été lancée début 2021 afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des surfaces du site principal à « Desaix » et a débouché en 2022 sur un schéma directeur immobilier pluriannuel.

La DILA prévoit également de rénover à l'horizon 2025 le 6^e étage du bâtiment Desaix, qui accueille actuellement des espaces tertiaires, sociaux et de restauration. Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour poursuivre la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur ».

Ces travaux s'étaleront sur plusieurs années et devraient permettre à horizon 2026 de restituer à la DSAF tous les locaux encore loués actuellement sur le site de « Ségur ». L'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme sans se réduire de manière importante en raison de la baisse régulière des effectifs de la DILA.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0	7 392 556	3 287 000	10 679 556	0
		0	7 716 509	7 296 400	15 012 909	0
03 – Dépenses de personnel		65 315 475	0	0	65 315 475	0
		66 271 937	0	0	66 271 937	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0	30 800 000	0	30 800 000	0
		0	30 000 000	0	30 000 000	0
Totaux		65 315 475	38 192 556	3 287 000	106 795 031	0
		66 271 937	37 716 509	7 296 400	111 284 846	0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0	7 392 556	2 197 000	9 589 556	0
		0	7 706 509	3 480 000	11 186 509	0
03 – Dépenses de personnel		65 315 475	0	0	65 315 475	0
		66 271 937	0	0	66 271 937	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0	30 800 000	0	30 800 000	0
		0	30 000 000	0	30 000 000	0
Totaux		65 315 475	38 192 556	2 197 000	105 705 031	0
		66 271 937	37 706 509	3 480 000	107 458 446	0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	65 315 475 66 271 937 65 545 802 64 791 713		65 315 475 66 271 937 65 545 802 64 791 713	
3 - Dépenses de fonctionnement	38 192 556 37 716 509 38 155 875 37 448 875		38 192 556 37 706 509 38 035 875 37 448 875	
5 - Dépenses d'investissement	3 287 000 7 296 400 1 200 000 1 160 000		2 197 000 3 480 000 4 555 000 2 080 000	
Totaux	106 795 031 111 284 846 104 901 677 103 400 588		105 705 031 107 458 446 108 136 677 104 320 588	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	65 315 475 66 271 937		65 315 475 66 271 937	
21 – Rémunérations d'activité	30 173 687 29 866 033		30 173 687 29 866 033	
22 – Cotisations et contributions sociales	14 810 373 14 699 897		14 810 373 14 699 897	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415 21 706 007		20 331 415 21 706 007	
3 – Dépenses de fonctionnement	38 192 556 37 716 509		38 192 556 37 706 509	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 192 556 37 716 509		38 192 556 37 706 509	
5 – Dépenses d'investissement	3 287 000 7 296 400		2 197 000 3 480 000	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 287 000 7 296 400		2 197 000 3 480 000	
Totaux	106 795 031 111 284 846		105 705 031 107 458 446	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	15 012 909	15 012 909	0	11 186 509	11 186 509
02 – Promotion et distribution des publications	0	0	0	0	0	0
03 – Dépenses de personnel	66 271 937	0	66 271 937	66 271 937	0	66 271 937
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	66 271 937	45 012 909	111 284 846	66 271 937	41 186 509	107 458 446

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5) = 6-1-2-3-4	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)				(6)
1205 - Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
1206 - Catégorie A	89,78	0,00	0,00	0,00	-0,86	-0,78	-0,08	88,92
1207 - Catégorie B	16,92	0,00	0,00	0,00	-0,67	+0,08	-0,75	16,25
1208 - Catégorie C	47,55	0,00	0,00	0,00	-2,63	-0,55	-2,08	44,92
1209 - Contractuels	341,08	0,00	0,00	0,00	-14,75	-3,08	-11,67	326,33
Total	503,33	0,00	0,00	0,00	-18,91	-4,33	-14,58	484,42

Le plafond d'emplois pour 2024 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 484 ETPT. Entre 2023 et 2024, les effectifs diminuent. Cette situation résulte des effets :

- sur 2024 du schéma d'emplois 2023 de -4 ETPT ;
- du schéma d'emplois 2024 de -15 ETPT.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie A	8,00	5,00	6,00	11,00	11,00	8,00	+3,00
Catégorie B	2,00	1,00	6,00	1,00	1,00	8,00	-1,00
Catégorie C	5,00	5,00	6,00	2,00	2,00	8,00	-3,00
Contractuels	35,00	28,00	6,00	21,00	21,00	8,00	-14,00
Total	50,00	39,00		35,00	35,00		-15,00

NB : La colonne « départs en retraite » inclut les cessations volontaires anticipées des agents de droit privé.

Le schéma d'emplois résulte de :

- 24 départs volontaires anticipés d'agents de droit privé :

Ces départs se font dans le cadre du plan de départ « CAVA » défini par la convention du 29 août 2016 et dont l'avenant du 12 décembre 2019 prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968.

Une estimation précise du nombre de départs annuels via ce dispositif est aléatoire, compte tenu de sa spécificité qui repose sur le volontariat et donne aux salariés éligibles une certaine latitude quant à leur date d'adhésion effective. Compte tenu de ces éléments, le nombre de départs, en 2024, au titre de ce plan, a été estimé à 24 ETP ;

- 15 départs en retraite (dont 5 fonctionnaires de catégorie A, 1 de catégorie B et 5 de catégorie C, 3 agents contractuels et un salarié de droit privé) ;
- 11 départs (dont 4 fins de détachement et 7 fins de contrat) ;
- 35 primo-recrutements programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques pour la DILA au regard de ses missions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	503,33	484,42	0,00	0,00	0,00	-18,91	-4,33	-14,58
Total	503,33	484,42	0,00	0,00	0,00	-18,91	-4,33	-14,58

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	-15,00	454,90
Total	-15,00	454,90

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 – Promotion et distribution des publications	0,00
03 – Dépenses de personnel	484,42
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
Total	484,42

RECELEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
35,00	0,50	0,30

35 contrats d'apprentissage sont prévus pour la rentrée scolaire 2023-2024 dans les métiers du numérique, de la communication, de l'édition, de l'impression, de la gestion et des ressources humaines, soit 7 contrats supplémentaires par rapport au PLF 2023.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	30 173 687	29 866 033
Cotisations et contributions sociales	14 810 373	14 699 897
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	4 000 341	4 057 140
– Civils (y.c. ATI)	4 000 341	4 057 140
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	10 810 032	10 642 757
Prestations sociales et allocations diverses	20 331 415	21 706 007
Total en titre 2	65 315 475	66 271 937
Total en titre 2 hors CAS Pensions	61 315 134	62 214 797
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2024 portent sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres pour 14 562 915 €. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 7 143 092 €.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2023 retraitée	55,44
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	61,24
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,79
– GIPA	-0,10
– Indemnisation des jours de CET	-0,09
– Mesures de restructurations	-5,61
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	-1,15
EAP schéma d'emplois 2023	-0,59
Schéma d'emplois 2024	-0,56
Mesures catégorielles	0,15
Mesures générales	0,24
Rebasage de la GIPA	0,10
Variation du point de la fonction publique	0,14
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,11
GVT positif	0,16
GVT négatif	-0,05
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	6,14
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	6,05
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	1,27
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,08
Autres	1,35
Total	62,21

Les dépenses au profil atypique sont constituées :

- de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) d'un montant de 100 000 € (identique à la prévision 2023 ;
- de l'indemnisation des jours de comptes épargne-temps, pour 88 500 € ;
- des mesures de restructuration : ces mesures correspondent au coût prévisionnel des différents plans de départ de la DILA (plans CAVA) , à hauteur de 6,05 M€ contre 5,61 M€ en 2023.

Catégorie « Autres variations »

La ligne « Autres variations » s'élève à 1 351 616 € répartie comme suit :

- une hausse de 850 915 € des cotisations versées aux caisses de régimes de retraite complémentaire des personnels de droit privé de la DILA (dépenses estimées à 13,7 M€ pour 2023 et 14,6 M€ pour 2024) ;
- 70 260 € au titre des cotisations vieillesse dans le cadre des plans de départ « CAVA » et « CAAPAT » (dépenses estimées pour 2023 à 678 120 €) ;
- une progression de 326 889 € liée à la mise en œuvre des conventions collectives de la presse quotidienne dont relèvent les personnels contractuels de droit privé ;
- 67 857 € afin de financer l'augmentation du nombre d'apprentis conformément à la circulaire de la Première ministre du 10 mars 2023 (hausse du nombre d'apprentis accueillis de 15 % par an pour la période 2023-2024) ;
- 36 936 € pour couvrir l'augmentation de la participation employeur (NAVIGO) : 75 % en lieu et place des 50 % au 1^{er} septembre 2023 (effet report 2024).

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Glissement, vieillesse-technicité

Dans un contexte marqué par une diminution des effectifs qui se traduit par des économies modérées au titre du schéma d'emplois, le GVT positif (effet de carrière) a une incidence limitée sur l'évolution de la masse salariale (0,16 M€). Le GVT négatif (effet de noria) génère une économie de 0,05 M€ liée aux recrutements qui sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

Impact du schéma d'emplois

Les économies dégagées par le schéma d'emplois sont estimées à 1,15 M€ en 2024 (-0,59 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024 et -0,56 M€ au titre du schéma d'emplois 2024).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	146 705	134 167	166 849	124 368	119 556	142 065
Catégorie A	66 512	75 099	79 904	57 251	66 955	71 626
Catégorie B	37 066	52 042	51 090	33 032	46 416	47 010
Catégorie C	28 939	48 335	43 509	25 167	43 234	38 920
Contractuels	62 099	89 606	79 408	45 231	66 805	52 093

Un coût de sortie inférieur au coût global pour les catégories B et C est constaté. Compte tenu du faible nombre d'entrées et de sorties par catégorie chaque année, les moyennes sont peu significatives.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 241	2 482
Mesure bas salaire	3	B	Secrétaire administratif	07-2023	6	1 241	2 482
Mesures statutaires						150 608	150 608
Injection de 5 points pour tous les agents de droit public		Agents de droit public		01-2024	12	150 608	150 608
Total						151 849	153 090

La mise en œuvre des mesures interministérielles et le calendrier afférent se déclinent comme suit.

- 1^{er} juillet 2023 : mesures bas de grille (5 ou 6 premiers échelons cat C et 2 ou 3 premiers catégorie B) ;
- 1^{er} janvier 2024 : injection de 5 points pour tous les agents de droit public.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		250 000		250 000
Logement				
Famille, vacances		54 000		54 000
Mutuelles, associations		117 000		117 000
Prévention / secours				
Autres		6 000		6 000
Total		427 000		427 000

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à **427 000 €** en AE et en CP pour 2024. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration

Cette dépense porte sur la participation aux **frais de restauration** des agents de la DILA. Estimée à **250 000 €** en 2024, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (49 agents). Pour 2024, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 230 000 € ;
- pour Ségur : 20 000 €.

Famille, vacances

La DILA finance l'organisation de **l'arbre de Noël** des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...) pour **54 000 €**.

Associations :

- La DILA finance la commission de gestion des œuvres sociales (**CGOS**) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. Le montant plafond de la contribution financière pour l'année 2024 est de **96 000 €** en AE et en CP. Encadrée par une convention triennale d'objectifs signée pour les années 2024 à 2026, elle diminue de 20 000 € par rapport à 2023 en raison notamment de la baisse du nombre d'ayants droit.
- Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (**ASDILA**) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Son montant pour 2024 est de **11 000 €** en AE et en CP.
- Enfin, la DILA contribue au financement de diverses associations pour un total estimé à **10 000 €** en AE et en CP. Il s'agit notamment de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (**CLPM**).

Autres

La DILA développe depuis de nombreuses années des actions en faveur de **l'égalité et la diversité** dans la fonction publique et notamment en faveur du soutien à l'emploi et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) est en effet de 8,3 % en 2022, en progression par rapport aux années précédentes. La DILA ne prévoit pas, en conséquence, de verser de contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2024, alors que celle-ci était encore de 98 000 € en 2013.

Certaines dépenses de **santé** (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à **3 000 €** en AE et en CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de **l'indemnisation chômage** des agents de la DILA sont estimés à **3 000 €** en AE et en CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
5 251 890	0	41 843 009	41 389 556	6 262 551

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
6 262 551	3 686 509 0	2 100 000	476 042	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
45 012 909 0	37 500 000 0	4 000 000	2 300 000	1 212 909
Totaux	41 186 509	6 100 000	2 776 042	1 212 909

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
83,31 %	8,89 %	5,11 %	2,69 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 83 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2024.

Ce taux de couverture de CP diminue par rapport aux années précédentes (91 % en 2023) en raison de la mise en œuvre de grands projets de travaux immobiliers destinés notamment à la rénovation énergétique des bâtiments et à la mise aux normes sécurité incendie. En effet, une tranche fonctionnelle d'un montant de 5,4 M€ sera ouverte pour couvrir les besoins en AE du projet de rénovation des locaux des 5^e et 6^e étages du bâtiment des ateliers. Les paiements sont estimés à 2 M€ en 2024. De plus la mise en œuvre des dispositions du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire est programmée sur deux années avec près de 1 M€ en AE et 0,4 M€ de CP en 2024.

Enfin, les CP 2024 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2024 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs à certaines prestations de gestion du parc ainsi que les conventions d'apprentissage.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (13,5 %)****01 – Pilotage, modernisation et activités numériques**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 012 909	15 012 909	0
Crédits de paiement	0	11 186 509	11 186 509	0

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 regroupe l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques relatives aux activités de la direction, des services support (administratifs, communication interne comptables, financiers, moyens généraux, stratégie et ressources humaines) ainsi que les dépenses liées aux activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

Ces dépenses sont programmées pour l'année 2024 à hauteur de 15 012 909 € en AE et 11 186 509 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	7 716 509	7 706 509
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 716 509	7 706 509
Dépenses d'investissement	7 296 400	3 480 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 296 400	3 480 000
Total	15 012 909	11 186 509

JUSTIFICATION DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT (TITRE 3)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 sont programmées à hauteur de 7 716 509 € en AE et 7 706 509 € en CP répartis en six grands postes de dépenses.

1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Le montant en AE et CP dévolu au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève à 5 716 857 € en AE et en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

Les crédits destinés au financement des coûts d'occupation sont en diminution au regard de la prévision du rapatriement d'un service initialement hébergé à Ségur sur le site de Desaix. Ces crédits s'élèvent à 1 628 975 € en AE et en CP et permettent notamment :

- d'assurer le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges locatives afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur évalué à 1 133 600 € en AE et en CP ;

- de payer les dépenses de gestion immobilière du site de l'arsenal de Metz confiée à l'agence de l'immobilier de l'État (AGILE) à hauteur de 151 200 € en AE et en CP ;
- de couvrir le paiement des impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les bureaux, taxe de balayage, taxe locale sur la publicité extérieure) du site de Desaix pour un montant estimé à 319 175 € en AE et en CP.

Dans un contexte inflationniste et de crise énergétique, l'estimation 2024 des crédits mobilisés sur l'activité « énergies et fluides » correspond à un montant global de 1 542 482 € en AE et CP, et se décompose comme suit :

- 922 482 € en AE et en CP pour couvrir les dépenses de fourniture d'électricité ;
- 324 000 € en AE et en CP pour payer les factures de chauffage des locaux du site de Desaix ;
- 206 000 € en AE et en CP pour la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments du site de Desaix ;
- 90 000 € en AE et en CP pour couvrir les besoins en fourniture d'eau.

Les crédits de fonctionnement destinés aux prestations relatives à la gestion du parc immobilier (710 000 € en AE et en CP) contribuent principalement à couvrir les dépenses dédiées au nettoyage des locaux (279 000 € en AE et CP) du site Desaix, au gardiennage des bâtiments de Desaix (268 000 € en AE et CP) ou encore aux interventions, à la maintenance des installations de sécurité incendie et aux acquisitions de matériels afférents (86 000 € en AE et CP). Les autres dépenses se chiffrent à 77 000 € en AE et CP concernent principalement l'entretien des espaces verts, la gestion des déchets non dangereux ou encore les opérations de désinfection.

Les dépenses d'entretien courant estimées à 840 000 € en AE et en CP concourent notamment au financement d'études et diagnostics énergétiques, ainsi qu'à des prestations de maintenance bâtementaire, à la réalisation de travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...).

Les autres dépenses de fonctionnement courant, budgétées à hauteur de 237 700 € en AE et en CP, couvrent en particulier les dépenses relatives aux abonnements, ouvrages et accès numériques comprenant la documentation pour le centre d'appel de Metz (135 000 € en AE et CP), aux prestations de déménagement, à l'entretien du réseau des fontaines à eau, d'archivage extérieur, d'acquisition de produits d'entretien, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...) et de bureau, de petit outillage et de quincailleries, à l'acquisition d'ouvrages visant à constituer une « mémoire éditoriale » et des médailles.

Les frais postaux, prévus à hauteur de 223 700 € en AE et en CP, concernent principalement le paiement des dépenses d'affranchissement du courrier estimé à 165 000 € en AE et en CP. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre lettres, de service de collecte du courrier, d'envoi des colis, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage...

Les crédits destinés aux dépenses d'équipement, d'un montant prévisionnel de 458 000 € en AE et en CP concernent notamment l'acquisition de biens mobilier (300 000 € en AE et CP), de matériels de cuisine (100 000 € en AE et CP), d'équipements divers (58000 € en AE et CP) pour répondre aux besoins du site de Desaix.

Les frais de déplacement des personnels sont évalués à 40 000 € en AE et en CP.

Les crédits budgétés pour les dépenses dédiées à l'entretien lourd pour 10 000 € en AE et en CP comprennent entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux du site de Desaix, de mise en conformité...

Les frais de réceptions évalués à 26 000 € en AE et en CP sont destinés à financer les prestations de traiteur (plats cuisinés, buffets...), l'achat des boissons et de produits d'épicerie.

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

La prévision 2023 des crédits alloués au financement des dépenses de pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 659 152 € en AE et en 1 649 152 € CP.

Ils ont vocation à couvrir les activités budgétaires présentées ci-après.

Les crédits dévolus aux dépenses de formation et gestion des ressources humaines s'élèvent à 945 152 € en AE et 935 152 € en CP et financent notamment les versements aux organismes d'apprentissage (350 000 € en AE et 340 000 € en CP) et ce dans un contexte de hausse du nombre d'apprentis accueillis à hauteur de 15 % par an jusqu'en 2026. Ces crédits permettent également de financer la mise en œuvre du plan de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA (520 000 € en AE et CP), les versements aux organismes d'apprentissage (350 000 € en AE et 340 000 € en CP) et des gratifications aux stagiaires (20 000 € en AE et CP), les prestations RH (55 152 € en AE et CP) dont notamment le recours aux cabinets de recrutement et les prestations de coaching.

Les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 174 000 € en AE et en CP et regroupant les dépenses suivantes :

- la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA pour un montant prévisionnel s'élevant à 96 000 € en AE et en CP ;
- les subventions versées à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...) pour 11 000 € en AE et en CP et à l'association culture et loisirs Premier ministre (CLPM) pour un montant de 10 000 € en AE et en CP ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons cadeaux offerts aux agents pour un montant estimatif de 50 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 3 000 € en AE et en CP ;
- et des prestations autres pour 4 000 € en AE et en CP.

Les frais de restauration, évalués 540 000 € en AE et en CP, recouvrent le paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site de Desaix à la société MRS pour un montant estimatif de 500 000 € en AE et CP et sur le site de Ségur au fournisseur Élior pour 30 000 € en AE et en CP. S'ajoutent en outre les dépenses liées à la mise en place d'un audit de restauration pour 10 000 € en AE et en CP.

3) Les dépenses relatives aux actions de communication

Les crédits programmés au titre du financement des actions de communication s'élèvent à 125 000 € en AE et en CP et concernent notamment la mise à disposition des outils de veille (médiat et réseaux sociaux), les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, la participation aux différents salons ou encore les opérations d'achat d'espace publicitaire.

4) Les dépenses des activités juridiques et expertises

Les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont estimées à 45 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages-intérêts due par la DILA suite à des contentieux, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques, les honoraires d'huissiers de justice...

5) Études générales

Le montant total des dépenses relatives aux « études générales » est estimé à 36 000 € en AE et en CP. Elles portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin et aux prestations intellectuelles (études notamment).

6) Autres activités de pilotage

Les crédits programmés au titre des autres activités s'élèvent à 134 500 € en AE et CP et concernent principalement les dépenses liées à l'assistance à la rédaction des marchés publics, à l'utilisation des cartes achats et aux frais bancaires.

JUSTIFICATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (TITRE 5)

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 correspondent aux travaux effectués sur les bâtiments de la rue Desaix. Ces travaux permettront à la fois d'assurer la mise aux normes bâtementaires, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les surfaces de bureaux afin d'accueillir une partie des agents du site de Ségur, ce qui devrait générer à terme une baisse du loyer. Ils contribuent également à améliorer les performances énergétiques du site grâce aux travaux d'isolation qui seront réalisés dans le cadre de la restructuration du 6^e étage du bâtiment des ateliers et au plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce plan de comptage permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de températures par aile et par niveau de bâtiment, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments (GTB) qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations.

Ces travaux structurants sont prévus pour un montant global de 7 296 400 € en AE et 3 480 000 € en CP.

Le tableau ci-dessous présente le détail des opérations d'investissement programmées.

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Actions en faveur de la rénovation et de la conformité réglementaire en sécurité incendie du site Desaix	100 000	100 000
Électricité	50 000	50 000
Maîtrise d'œuvre	216 400	300 000
Plomberie	0	100 000
Rénovation des ascenseurs	50 000	50 000
Restructuration du 6 ^e étage du bâtiment des ateliers	5 410 000	2 000 000
Restructuration – rénovation des locaux	500 000	500 000
Décret tertiaire et sobriété énergétique	970 000	380 000
TOTAL	7 296 400	3 480 000

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Cette action n'a plus vocation à être utilisée en 2023.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

ACTION (59,6 %)**03 – Dépenses de personnel**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	66 271 937	0	66 271 937	0
Crédits de paiement	66 271 937	0	66 271 937	0

Les dépenses de personnel sont détaillées dans la rubrique relative aux éléments transversaux du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	66 271 937	66 271 937
Rémunérations d'activité	29 866 033	29 866 033
Cotisations et contributions sociales	14 699 897	14 699 897
Prestations sociales et allocations diverses	21 706 007	21 706 007
Total	66 271 937	66 271 937

ACTION (27,0 %)**04 – Convention État - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace l'ensemble des crédits budgétaires relatifs au paiement des dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), partenaire contractuel historique de la DILA en ce qui concerne le secteur de l'imprimerie. Ces dépenses constituent une spécificité puisqu'il s'agit d'une rémunération de main-d'œuvre.

La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures permettant de couvrir :

- les paies et charges des salariés de droit privé de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés à la retraite des salariés de la SACIJO ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624 sont budgétées en AE = CP.

La programmation 2024 s'élève à **30 000 000 €** en AE et en CP et se décompose comme suit :

- les salaires et charges associées des personnels de la SACIJO sont prévus à hauteur de **19 954 000 €** en AE et en CP.
- le financement des caisses de retraite complémentaire (caisse de pensions de retraite SACIJO, régime complémentaire de retraite des cadres des Journaux officiels, et caisse de prévoyance et de décès des Journaux officiels) est estimé à **10 046 000 €** en AE et en CP.
- Aucune dépense de financement de plan de départ anticipé n'est programmée en 2024. Concernant le régime exceptionnel de cessation d'activité des personnels de la SACIJO (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations que connaissent les métiers de l'imprimerie, les derniers ex-salariés sont sortis du plan en mars et avril 2023.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000